

fipec

Fédération des Industries
des Peintures, Encres,
Couleurs, Colles et
Adhésifs

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2002**

Sommaire

Rapport du Président	page 5
Rapport du Délégué Général	page 8
Rapport d'Activité Économique	page 11
Rapport d'Activité Sociale	page 13
Rapport d'Activité Technique et Réglementaire	page 18
Les Statistiques 2002	page 25

FIPEC : Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

PRÉSIDENT

M. MAGNAN

VICE-PRÉSIDENT

M. de SAINT POL

PRÉSIDENT ADJOINT

M. DUFOUR

TRÉSORIER

R. VERNIOL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

R. BRANDEL	M. GABAY	S. PESTOURIE
C. CATRY	P. GACHET	B. PINATEL
J.R. CAURETTE	J.M. GREINDL	R. RIU
E. CHAVEAU	P. HOAREAU	M. de SAINT POL
G. COLLET	D. LEFEBVRE	J.M. SCHMITT
J. DELMOITIEZ	C. MENDLER	J. SION
M. DUFOUR	J. MENICUCCI	
G. EICHOLZ	S. MICHALON	
P. FREMAUX	D. MONOT	

GROUPEMENTS SECTIONS ET COMMISSIONS

Groupements professionnels peintures

Anticorrosion et Marine	Président : F. COSTE
Bâtiment	Président : G. BENICHOU
	Vice-Pdt : P. HOAREAU
Carrosserie	Président : J.Y. LEUSIE
Grand Public	Président : J.R. CAURETTE
Industrie	Président : C. SABAS

Sections Colles et Adhésifs

Grand Public	Président : P. ADJERAD
Bâtiment	Président : P. PICHARD
Colles Structurales	Président : D. GAGNEPAIN
Cuir Chaussures	Président : A. REDE
Papier Carton	Président : G. LENDORMY

Commissions

Achats	Président : P. CHERON
Poudre	Président : L. MARAIS
Technique Générale	Président : D. LEFEBVRE
Technique AFEI	Président : A. GUILBERT
Sociale	Président : T. AMOURI

FIPEC

Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 20 90 30

Internet : www.fipec.org

Président

Michel MAGNAN

Téléphone : 01 53 23 00 09

e-mail : president@fipec.org

Délégué Général

Michel LE TALLEC

Téléphone : 01 53 23 00 01

e-mail : dirgen@fipec.org

Direction des Affaires Techniques et Réglementaires

Directeur Michel JOLY

Téléphone : 01 53 23 00 08

e-mail : dirtech@fipec.org

Affaires Économiques

Dominique AYOUL

Téléphone : 01 53 23 09 83

e-mail : direco@fipec.org

Affaires Sociales et Juridiques

Isabelle MORIN GIRARD

Téléphone : 01 53 23 00 04

e-mail : dirsoc@fipec.org

CEPE

Conseil Européen de l'Industrie des Peintures, des Encres d'Imprimerie et des Couleurs d'Art

4, avenue Van Nieuwenhuyse - Boîte 10 - B-1160 BRUXELLES

Téléphone : 00 32 2 676 74 80 - Télécopie : 00 32 2 676 74 90

Internet : www.cepe.org

Secrétaire Général : M. Jean SCHODER

FEICA

Fédération Européenne des Industries des Colles et Adhésifs

PO Box : 23 01 69 - D-40237 DÜSSELDORF

Téléphone : 00 49 211 679 31 30 - Télécopie : 00 49 211 679 31 88

Internet : www.feica.com

Secrétaire Général : M. Jochen BELEKE

Syndicats Adhérents

Syndicat des Industries des Peintures et Vernis de la Région Parisienne, du Centre et de l'Ouest

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 20 90 30

Président : M. Didier LEFEBVRE - Correspondant : Maria GILLET

Chambre Syndicale des Couleurs et Vernis du Nord et du Pas-de-Calais

40, rue Jacquet - sac Postal 15 - 59708 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex

Téléphone : 03 20 99 45 00 - Télécopie : 03 20 99 46 79

Président : M. Patrick FREMAUX - Correspondant : M. François TROUILLET

Syndicat des Fabricants de Peintures de la Région de l'Est

Maison de l'Entreprise - 8, rue Alfred Kastler - Maxeville - 54524 LAXOU Cedex

Téléphone : 03 83 95 65 55 - Télécopie : 03 83 95 65 01

Président : M. Rémy BRANDEL - Correspondant : Mlle Marie-Thérèse KLEIN

Chambre Syndicale Lyonnaise et Régionale des Peintures et Vernis

Cité des entreprises 60, avenue Jean Mermoz - 69373 LYON Cedex 08

Téléphone : 04 78 77 07 20 - Télécopie : 04 78 77 07 29

Président : M. Pierre GACHET - Correspondant : M. Yves GUITTON

Syndicat des Fabricants de Peintures et Vernis de la Région Méditerranéenne

CMCI - 2, rue Henri Barbusse - 13241 MARSEILLE Cedex 01

Téléphone : 04 91 14 30 74 - Télécopie : 04 91 56 01 91

Président : M. Jacques MENICUCCI - Correspondant : M. André ESPAGNACH

Syndicat des Industries de Peintures et Produits Connexes du Sud-Ouest (SIPSO)

B.P. 57 - 33883 VILLENAVE D'ORNON Cedex

Téléphone : 05 56 87 07 17 - Télécopie : 05 56 75 80 09

Président : M. Serge PESTOURIE - Correspondant : Mme JOFFRE

Syndicat Français des Colles et Adhésifs (SFCA)

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 20 90 30

Président : M. Didier MONOT - Correspondant : Dominique AYOUL

Association des Fabricants d'Encres d'Imprimerie (AFEI)

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 20 90 30

Président : Marc de SAINT POL - Correspondant : Maria GILLET

Syndicat des Bitumineux

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 20 90 30

Président : M. Gilles COLLET - Correspondant : Maria GILLET

Syndicat National des Fabricants de Couleurs Fines pour l'Art et l'Enseignement

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 20 90 30

Président : M. Eric CHAVEAU - Correspondant : Maria GILLET

Rapport du Président

Mon rapport, à l'issue d'une longue mission que vous m'avez confiée, consistera simplement à situer la FIPEC au regard de la Profession dans son contexte d'organisation professionnelle et d'Union de syndicats qui a des origines lointaines, des racines profondes et des perspectives d'avenir encourageantes.

L'origine et la raison d'être de la FIPEC sont claires. La croissance des besoins en produits que nous fabriquons a entraîné un développement des marchés et la multiplication du nombre d'entreprises pour les fabriquer. **L'ensemble des entreprises consacrées à ce même marché a engendré une profession.** Cette profession est une véritable réalité économique qui a des droits et des devoirs. Elle s'est personnalisée et identifiée dans des organisations reconnues par la loi et le code du travail que sont les syndicats et les unions syndicales. La FIPEC, plus que centenaire est aujourd'hui une Union de syndicats qui rassemble dix syndicats créés pour cinq métiers différents.

Le sigle que nous avons choisi pour la représenter correspond à une hélice à cinq pales, figurant ces cinq métiers, qui entraîne un axe central qui est la FIPEC. Cette figure signifie que ce sont bien les entreprises, au travers des syndicats, qui génèrent la force de la FIPEC et pas l'inverse.

Syndicats et FIPEC, organismes sans but lucratif, mais à fort potentiel économique, social et technique ont été créés et sont gérés par les entreprises et les entrepreneurs. Votre présence, ici, aujourd'hui en est la preuve. **C'est vous, responsables des entreprises qui êtes les acteurs fondamentaux de la FIPEC,** vous qui venez à son Assemblée générale avec les pouvoirs des syndicats que vous représentez pour approuver ses comptes et son budget.

C'est vous qui tout au long de l'année animez la FIPEC en lui fixant des objectifs destinés à personnaliser la Profession, à la promouvoir, à la représenter et à la défendre.

La Profession est une réalité économique ; elle n'a cessé de s'affirmer avec le développement de ses marchés, la croissance de ses entreprises et la modernisation de ses technologies. La complexité de son environnement politique, économique, technique et social, le développement de la pression européenne ont entraîné la mise en place d'un système incontournable de gestion plus compétent et performant.

Le contexte a changé avec le temps, il a été marqué par deux événements essentiels : **la dernière guerre mondiale et la construction de l'Europe.**

Avant la guerre, la profession était clairsemée dans un nombre croissant d'entreprises familiales de tailles petites et moyennes ; elles étaient confinées dans les frontières nationales et régionales. Pour des volumes de production plus petits qu'aujourd'hui, le nombre des fabricants était quatre ou cinq fois supérieur. La production était encore très manuelle, les résines étaient cuites à feu nu, les teintes étaient ajustées à l'œil du coloriste, la manutention était peu mécanisée, les effectifs étaient très nombreux. La politique sociale et salariale s'élaborait dans la profession entraînant une activité syndicale régionale très importante.

La période de la guerre a été marquée par la pénurie des matières premières classiques et la recherche de produits de remplacement. L'action syndicale s'est focalisée sur la gestion de la répartition des matières premières sous la tutelle des pouvoirs publics. Les prix de vente étaient sous le contrôle de l'Etat. Les contingences de cette économie surveillée ont développé la cohésion des fabricants car ils étaient contraints de se réunir pour préparer ensemble les dossiers de prix à soumettre à l'administration pour fixer les évolutions des prix de vente et les dates d'application des nouveaux tarifs.

Après la guerre, l'ouverture des frontières, la révolution des techniques de production et des technologies d'application, l'apparition de nouvelles matières premières, la modernisation des communications et des transports ont accéléré le processus d'évolution. **Dès la fin de la guerre, les fabricants ont souhaité se connaître et se rencontrer en terrain neutre.** Ce souhait a débouché en 1951 sur la création, à Paris, du Comité Européen des Associations de fabricants avec un siège social et un secrétariat en France à Paris à la FIPEC. Ce comité est devenu par la suite tour à tour Confédération Européenne des Associations et plus récemment Conseil Européen de l'Industrie des Peintures, des Encres d'imprimerie et des Couleurs d'Art. Ces changements de dénomination de CEPE et son transfert de Paris à Bruxelles en 1972 marquent plusieurs étapes dans la conception que les fabricants ont eu de la gestion de leur profession au niveau national et européen.

Plusieurs dates mémorables ont marqué cette histoire :

- 1951 Création de CEPE à Paris ;
- 1957 Création de la Communauté économique européenne qui initiait la mise en place d'une autorité européenne et d'une législation communautaire ;
- 1967 Directive "substances dangereuses" ;
- 1973 Directive "solvants" ;
- 1977 Directive "peinture" ;
- 1988 Directive "préparations dangereuses" ;
- 1999 Directive "toutes préparations" ;

La profession, bousculée par la révolution des technologies et par la construction de l'Europe, a été aussi fortement

Rapport du Président

ébranlée par les bouleversements dans l'actionnariat des sociétés qui la composaient.

1965 est, à ce titre, une date charnière ; c'est l'année où BASF a acheté Glasurit entamant ainsi un mouvement d'achat par la chimie et le pétrole des marques les plus prestigieuses de nos métiers.

C'est ainsi que le paysage de la profession a changé, passant du totalement national au partiellement multinational.

La profession est restée néanmoins composée d'entreprises de tailles très différentes : les petites et les moyennes, essentiellement nationales, qui sont les plus nombreuses et dont la taille s'accroît, les plus importantes, en nombre limité, issues de regroupements entre entreprises nationales et étrangères qui les ont fait désigner sous la dénomination de "Groupes multinationaux". Cette notion de groupe a évolué ces dernières années. Le groupe représente, en effet, un ensemble d'entreprises unies par des liens leur permettant une politique et une action commune, tout en conservant chacune une direction générale à caractère national. Avec le développement de la mondialisation et la restructuration des groupes, on est entré dans une ère où les groupes multinationaux sont devenus des "Unités internationales". Elles sont gérées par un management unique mondial tant à la direction générale de l'Unité qu'aux diverses directions des fonctions essentielles de l'entreprise : production, finances, marketing... Il s'agit là d'une vraie révolution qui a entraîné pour les dirigeants internationaux un éloignement de plus en plus certain des préoccupations nationales qui restent néanmoins une contrainte pour les responsables d'établissements nationaux.

Vu d'un continent lointain on imagine difficilement que l'Europe, la vieille Europe, est en fait une nouvelle Europe en cours de construction. De loin, on a du mal à comprendre la complexité de la machine chargée de construire la réglementation européenne des 15 qui va d'ailleurs se compliquer avec l'introduction de 10 pays supplémentaires. Qui sait, de si loin, qui est en charge de la machine ? Qui sait, de si loin, ce qu'est la Commission européenne ? Qui sont les commissaires et comment ils fonctionnent ? Qui sait ce qu'est le Parlement européen, qui élit les députés et quelle est leur mission ? Qui sait ce qu'est le Conseil de l'Europe et le Conseil européen et le rôle des chefs d'Etat et de leurs ministres dans ces deux institutions.

Par contre, celui qui vit en Europe connaît le rôle que doivent jouer dans chacun des pays, les entrepreneurs nationaux pour sauver le présent et construire l'avenir.

Les entrepreneurs européens sont conscients de leur mission dans la construction de l'Europe. Ils savent que cette

mission n'est pas seulement une implication individuelle, qu'elle est une mission collective qui ne peut s'exercer efficacement que collectivement sous l'égide de la Profession. Tant que l'Europe n'aura pas achevé la réglementation unique, les professions, par leurs associations nationales auront à supporter une responsabilité et un coût. Il faut en tenir compte lorsqu'on établit des comparaisons sur les missions et les coûts des associations nationales installées çà et là dans le monde et celles qui se trouvent en Europe.

Nous vivons dans une géographie économique où coexistent et se superposent trois réalités : la Nation, l'Europe, le Monde.

La FIPEC est intégrée dans l'édifice France-Europe. L'édifice mondial comporte plusieurs étages dont la construction s'est faite avec le temps. Les fondations sont les entreprises surmontées par les syndicats puis par la fédération FIPEC, puis par le Conseil Européen CEPE ou FEICA, puis par le Conseil mondial IPPIC. C'est une construction pyramidale dans laquelle le courant doit monter de bas en haut de l'ensemble des entreprises qui sont à la base vers le Conseil qui est sommet.

Si la pyramide venait à s'inverser, elle n'y trouverait qu'instabilité, confusion, incompetence. L'entreprise serait privée de son devoir et de son droit d'expression. Les instructions venues d'en haut ne correspondraient plus à l'économie libérale qui est la nôtre.

Il est vrai que le libéralisme n'est pas facile à gérer. Il exige la méthode du consensus et ce consensus est d'autant plus difficile à obtenir qu'il doit se réaliser entre entreprises de tailles et de particularités différentes. Mais c'est aussi très clairement dans la valorisation de cette coexistence que les Associations nationales trouvent leur légitimité et exercent leur savoir faire.

C'est en raison de la multinationalité croissante des entreprises que les Associations nationales de tous pays doivent coopérer et collaborer en optimisant leurs ressources. C'est parce que les multinationales qui adhèrent à plusieurs associations nationales sont amenées à comparer leurs cotisations et leurs résultats que les associations doivent saisir cette chance pour se remettre en question et se valoriser.

La profession et donc la FIPEC traversent une période de complexité d'un monde économique en mutation. Dans cette situation instable, l'unité et l'indépendance doivent rester les atouts majeurs de la profession et de la FIPEC. Cette unité permet une union génératrice de force réservée à ceux qui présentent des similitudes économiques, techniques et sociales.

L'indépendance est un atout et doit rester un objectif à condition de ne pas confondre indépendance et isolement.

Rapport du Président

Notre profession n'est pas isolée, elle s'inscrit dans un ensemble plus étendu qui est identifié sous le vocable de "branche". Cette notion de "branche" est consacrée par la législation sociale qui reconnaît comme accord de branche l'aboutissement de négociations paritaires avec les partenaires sociaux. Notre détermination à ne pas être isolés nous a rapproché depuis longtemps d'autres fédérations telles que celles de la Parfumerie et des Corps gras avec lesquelles nous formons un ensemble "Parachimie" qui s'inscrit efficacement dans la "branche Chimie".

Nous sommes l'une des fédérations associées à l'Union des Industries Chimiques (UIC) avec laquelle nous sommes cosignataires d'une même convention collective ; notre gestion du social se fait avec l'UIC.

Au plan national, nous sommes adhérent du mouvement des Entreprises de France : Medef. Aux plans européen et international, nos liens se multiplient avec CEPE, FEICA et par leur intermédiaire avec CEFIC ou IPPIC, dans les domaines économique, technique et réglementaire, le domaine social restant cadré au niveau national.

L'unité dans l'indépendance et sans isolement est une construction et un programme qui permet à notre profession de défendre au mieux ses spécificités et de ne pas être entraînée dans des amalgames qui pourraient se révéler dévalorisants. Ceci est particulièrement vrai et important dans cette période où la gestion de l'environnement et de la santé au travail ne doit pas faire assimiler nos entreprises et nos produits, à d'autres présumés dangereux.

Le refus de l'isolement nous a conduit à des rapprochements dans deux directions : une direction horizontale qui rassemble nos entreprises et nos organisations professionnelles et une direction verticale qui va de nos fournisseurs à nos clients.

C'est ainsi que la FIPEC a ouvert ses portes à ceux des fournisseurs qui acceptent de devenir "Fournisseurs – Partenaires" pour faciliter les échanges d'information et les opportunités de développement.

C'est aussi dans cet esprit de filière verticale que plusieurs branches d'activité sectorielles des peintures bâtiment, des encres d'imprimerie, des colles et adhésifs ont établi des relations avec les organisations professionnelles de leurs distributeurs et de leurs clients utilisateurs. Des campagnes de communication ont été développées en commun pour valoriser les résultats économiques de ces filières.

Le refus d'isolement s'est traduit en Europe par une collaboration accrue avec CEPE dont les POG (Product Oriented Groups) et les commissions techniques sont largement ouverts à toute la profession.

La même démarche d'ouverture et de communication a été conduite par des contacts étroits avec les pouvoirs publics nationaux ; les représentants des ministères qui ont à connaître nos activités ont participé à plusieurs réunions de nos commissions techniques.

Depuis des années votre Conseil d'Administration et votre Comité de Direction ont conduit la FIPEC sur la base des principes fondamentaux que j'ai essayé de résumer. Ils se sont fondamentalement fixé un objectif de réduction de dépenses et de gains de productivité qui s'est traduit par un élargissement à la base du nombre d'adhérents et s'est concrétisé par une diminution des cotisations et un plafonnement de leurs montants.

La réussite de l'adhésion à la FIPEC des syndicats des encres d'imprimerie et des colles et adhésifs a permis à la fois de supprimer les actions ou participations superflues et d'optimiser une équipe de permanents dont le nombre a été fortement réduit.

La FIPEC a par ailleurs, apporté son support à des actions périphériques qui n'entraînaient pas de budget de dépenses et s'avéraient utiles à la profession. Je citerai comme exemple le soutien à la formation professionnelle aux niveaux ingénieurs et techniciens supérieurs avec la reconstruction de l'ITECH à Ecully ou avec les programmes BTS et les instituts de formation continue. La formation est en effet un droit pour ceux qui peuvent y prétendre et un devoir pour ceux qui peuvent la prodiguer. Le coût de ce soutien n'est pas une libéralité supplémentaire à la charge des entreprises puisqu'il est financé par des taxes obligatoires dont la non utilisation par la profession laisse aux pouvoirs publics la liberté d'un emploi non contrôlé.

Mon rapport a voulu rappeler, s'il en était besoin :

- Qu'à côté des entreprises existe la Profession.
- Que cette profession est bien identifiée, personnalisée et gérée. La FIPEC assure la charge de cette gestion, sous le contrôle des entreprises. Elle est en mesure de réussir tant que les entrepreneurs resteront motivés pour lui apporter leur soutien.

Cette histoire prouve en tout cas

- Que les années passent,
- Que les entreprises passent,
- Que les circonstances économiques évoluent et demandent une adaptation permanente des individus, des produits et des institutions,
- Que les hommes passent et qu'il faut assurer les successions,
- Seule la Profession subsiste,
- Elle mérite votre attention et votre dévouement, Vive la FIPEC.

Michel MAGNAN

Rapport du Délégué Général

2002, année de transition

Pour la FIPEC, l'année 2002 peut être considérée comme une année de transition, de consolidation, de progrès, qui a établi des bases solides pour l'année 2003 et les exercices suivants à tous les niveaux de nos organisations.

Fédération et syndicats

La **Fédération** tout d'abord, où une nouvelle organisation a été mise en place avec une équipe de permanents, en charge de la gestion courante est aujourd'hui parfaitement opérationnelle. Une redéfinition des postes a été nécessaire pour faire face à la multiplication et à la complexité croissante des sujets à traiter et répondre aux attentes des syndicats et de leurs adhérents.

L'équipement informatique a été revu, tant aux niveaux du matériel, que de la sécurisation de l'installation et des systèmes de sauvegarde.

Au cours de l'exercice 2002, la FIPEC a procédé à un audit des statuts des organismes dont elle a la charge. La gestion de chacune des structures a été assurée dans le cadre du budget. Les statuts de la S.C.I. ont été mis en conformité avec la nouvelle réglementation et la déclaration légale déposée dans les temps.

Le rôle de la Fédération est aussi, et en priorité, d'organiser et de développer la communication et les relations avec un nombre croissant d'instances, aussi bien au plan national qu'au plan international. En 2002, l'équipe de la FIPEC s'est particulièrement concentrée sur le renforcement des liens et des contacts avec les syndicats adhérents et leurs membres, le MEDEF, l'UIC, Les pouvoirs publics, les autres organisations et les filières professionnelles.

Le site internet a été amélioré et l'accès aux informations facilité par un moteur de recherche ; une nouvelle présentation encore plus conviviale sera réalisée en 2003.

Au niveau européen, les liens entre FIPEC, CEPE, FEICA se sont encore resserrés, par une présence au conseil d'administration de CEPE, une participation assidue aux travaux du CAMA (Consultative assembly of association members), une implication forte aux groupes de réflexion travaillant sur l'optimisation des ressources entre CEPE et les associations nationales, et bien sûr par une contribution d'experts dans les commissions techniques et réglementaires, ainsi que dans les POG (Product Oriented Groups). Avec FEICA, les échanges se sont intensifiés sur les sujets d'ordre technique et réglementaire. Les industriels ont été régulièrement sollicités afin de prendre position.

Les **syndicats**, pour lesquels la Fédération, en charge de la gestion administrative, comptable et budgétaire, a assuré,

non seulement la gestion courante et le suivi des procédures, mais a également accompagné les évolutions et transformations, selon les directives et sous la supervision des Présidents. Exemple, la préparation de la dissolution du Syndicat des Bitumineux décidée par ses membres.

Groupements, Commissions et Sections

Dans le cadre des commissions communes à tous les syndicats, la **Commission Technique** sous la présidence de M. Didier LEFEBVRE (THÉOLAUR PEINTURES) a organisé en 2002 :

- Des réunions plénières, où ont été abordées des informations générales relatives aux différentes réglementations et leur impact sur tous nos secteurs d'activité. Environ 40/45 adhérents participent à ces réunions dont les animateurs sont les permanents de la direction Technique, avec l'appui d'intervenants extérieurs lorsque cela est nécessaire.

- Des réunions spécifiques : au cours de ces 18 derniers mois, riches en événements réglementaires, 3 réunions "à thème" se sont tenues sur : Prévention du Risque Chimique – Etiquetage / Fiches de Données de Sécurité – Transport et Nouvel ADR* "restructuré". Chacune de ces réunions a rassemblé environ une centaine de participants et les intervenants ont été majoritairement des représentants des sociétés adhérentes venant des différents métiers rassemblés par la FIPEC. Il est à noter que des représentants de l'administration française ont participé à la réunion consacrée à l'Etiquetage / Fiches de données de sécurité.

Les Pouvoirs Publics et les industriels ont ainsi pu dialoguer, et cette réunion a permis de montrer aux autorités les difficultés rencontrées par les entreprises pour mettre en place les nouvelles dispositions réglementaires et a conduit à des résultats positifs sur le plan de la réglementation et de son suivi.

- Les groupes de travail spécifiques tel que "Transport" ont poursuivi leurs missions.

La pérennité et la qualité de ces réunions dépendent de l'interaction Adhérents/FIPEC. Auparavant, ce rôle était joué par les groupes de travail "Coatings Care" et par le Bureau de la Commission Technique. La structure de la profession ayant changé, il est prévu de réanimer un organisme de pilotage avec des membres des différentes professions (peintures, encres, colles) et des groupes de spécialisations complémentaires (HSE, transport, installations classées).

* accord européen relatif au transport international des Marchandises Dangereuses par Route

Rapport du Délégué Général

La Commission Sociale, sous la présidence de M. Tayeb AMOURI (AKZO NOBEL COATINGS) s'est réunie à quatre reprises en 2002.

Au cours de ces réunions sont abordés des thèmes relatifs aux sujets d'actualité dans le domaine social ou spécifiques à l'application de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques et aux négociations paritaires.

Les thèmes suivants ont fait l'objet d'interventions : Gestion des compétences clés – Management de la performance – Projet d'un certificat de qualification professionnelle au métier de "Vendeur-Magasinier-Conseil" – Présentation d'un référentiel coefficients/compétences – Gestion des compétences à l'horizon 2010 – Entretiens annuels d'évaluation et description de poste.

Chacune de ces réunions a rassemblé entre 15/20 adhérents. Sont intervenus : pour les thèmes généraux et la convention collective, la responsable du Département des Affaires Sociales ; et pour les thèmes ciblés, des représentants des sociétés adhérentes ou M. HOFFMANN-HERVE de M2H, consultant.

Deux séminaires de formation, animés par le cabinet M2H, ont également eu lieu en 2002 avec pour thèmes : Entretiens de recrutement et types psychologiques – Entretiens de management.

En parallèle des commissions spécifiques composées d'experts d'entreprises se sont réunies et il est nécessaire de rappeler les missions et de souligner la qualité des travaux réalisés.

Les Commissions des Acheteurs Peintures et Encres d'une part et Colles et Adhésifs d'autre part ont réuni les acheteurs des entreprises adhérentes avec pour mission de commenter les différents indices des prix des matières premières et emballages, les mercuriales et en général, les problèmes posés par les approvisionnements.

La Commission Technique AFEI (Association des Fabricants d'Encres d'Imprimerie) présidée par M. Alain GUILBERT (BASF S-I) chargée de traiter les sujets spécifiques à cette industrie, s'est tenue 4 fois en 2002. Le Président de l'AFEI, M. Marc de SAINT POL (SICPA), a souligné le rôle et l'importance des travaux menés par cette Commission ainsi que l'implication des techniciens de cette profession pour mener à bien les missions qui leur sont confiées. Certains de ces techniciens représentent la France au sein des commissions techniques européennes.

La Commission Financière AFEI, animée par M. Charles ERUIMY (SUN CHEMICAL), s'est réunie à plusieurs reprises et a proposé, sur demande du Comité de Direction AFEI,

un questionnaire sur les services, dont la finalité était de dresser un état des lieux des pratiques de la profession.

Dans le domaine économique, les groupements, sections et commissions réunissent les acteurs des différents métiers qui composent la Fédération par exemple, les sections économiques du Syndicat Français des colles et adhésifs qui est présidé par M. Didier MONOT (Labord SA). Ces réunions ont pour mission de traiter dans le plus strict respect des réglementations nationales et communautaires en matière de concurrence, des sujets d'intérêt général. Le compte rendu complet des travaux réalisés par ces différentes instances est consigné dans le rapport d'activité 2002 ainsi que sur le site internet.

De manière générale, le **Département Economique** s'est attaché à suivre les évolutions législatives, à élaborer chaque fois que nécessaire, des documents de synthèse sur lesquels peuvent s'appuyer les entreprises et à piloter des Groupes de Travail sur des sujets spécifiques. Une réflexion a été engagée sur le suivi des statistiques, avec dans un premier temps une amélioration de la procédure dans les contrôles de cohérence, et dans un second temps une étude devant aboutir à la refonte complète du système d'échanges des données.

Deux projets significatifs ont par ailleurs abouti en 2002.

En premier lieu, un logiciel de calcul des COV, développé par la Direction Technique et Réglementaire de la FIPEC qui doit être validé par L'ADEME, sera proposé aux entreprises adhérentes.

Un second projet relatif à l'ouverture de la FIPEC aux fournisseurs des Fabricants de peintures et/ou d'encres en tant que **"Partenaires Fournisseurs"** a reçu l'aval du Conseil d'Administration.

La complexité croissante dans nos métiers nécessite plus d'ouverture, de partenariat et de travail en filière. Il est difficilement concevable d'appréhender le futur sans intégrer totalement cette nouvelle donne. Les nouvelles technologies et les contraintes dues à la sévèrisation des réglementations relatives à l'environnement imposent une coopération encore plus étroite entre tous les acteurs : fournisseurs, fabricants, distributeurs et utilisateurs. Cette relation formalisée existe dans la plupart des associations nationales, ainsi qu'au niveau européen à CEPE.

Nos principales préoccupations ont été en 2002 et continuent d'être :

- Les problèmes environnementaux et leurs impacts sur la vie économique des entreprises,
- l'hygiène et la sécurité tant sur les lieux de travail que

Rapport du Délégué Général

pour les utilisateurs de nos produits,

- le livre blanc de la chimie,
- les COV.

Là encore une participation importante des experts d'entreprises est nécessaire.

2003 face aux incertitudes

2003, vous le savez déjà, sera une année difficile, conséquence d'une économie mondiale ralentie, d'une faible demande européenne. Les mauvais indicateurs de début d'année en France laissent à penser que la reprise tant attendue n'interviendra pas avant la fin de l'année, voire en 2004.

La guerre en Irak pèsera par ses effets peu prévisibles. Le marché pétrolier et simultanément les cours des matières premières seront affectés. Une croissance autour de 1% est pronostiquée pour cette année avec en corrélation une consommation modérée, peu d'investissements et un taux de chômage en augmentation.

La FIPEC consolide sa présence à tous les niveaux

Dans cet environnement, où les industriels voient leurs repères habituels disparaître, la FIPEC s'efforce d'intensifier les actions en cours, et consolide ce qui a été mis en place et décidé l'année passée. Ses efforts se concentrent sur des sujets mobilisateurs et sur les préoccupations du futur.

Concernant la **structure** de la fédération, un recadrage du rôle des syndicats géographiques ainsi qu'un centrage des objectifs feront l'objet d'une évaluation. Un nouveau découpage de certaines régions pourrait être proposé et ce pour répondre à l'évolution constatée, aux concentrations, aux délocalisations des entreprises ou des sièges sociaux.

Au plan **économique**, les efforts porteront sur l'accroissement de la participation des experts, la modernisation du traitement des statistiques, l'ajustement des panels afin d'avoir une meilleure visibilité et une meilleure représentation des différents marchés.

Au niveau **européen**, une action forte est par ailleurs actuellement développée. Il s'agit d'une opération cruciale pour nos industries qui a pour objectif d'informer et de sensibiliser les Parlementaires Européens sur l'impact négatif et les conséquences prévisibles du projet de réglementation européenne en matière de produits chimiques sur nos produits. La FIPEC s'est, à la demande de CEPE, particulièrement impliquée dans la préparation de la réception du 29 avril au Parlement Européen et a obtenu qu'un

député français, membre du Parlement Européen, parraine cette opération. Cette communication bien entendu sera relayée au niveau national.

Toujours au niveau de CEPE, les travaux sur l'optimisation des ressources, commencés en 2002, devraient aboutir en 2003, et des modifications substantielles pourraient permettre d'améliorer le mode de fonctionnement entre les associations nationales et l'organisation européenne.

Au plan **technique**, 2003 sera principalement marquée par la parution des projets de textes réglementaires faisant suite aux travaux sur le livre blanc de la chimie et nous aurons à la fois à communiquer et à défendre notre position vis-à-vis des autorités afin d'obtenir leur soutien. Ce sera également sur ce sujet que la coopération avec les fournisseurs-partenaires sera essentielle pour réduire dans toute la mesure du possible les effets négatifs sur nos entreprises, et en aval sur nos clients.

Le deuxième thème important touchera à la réglementation sur les émissions de COV, soit par la réduction des teneurs en solvants dans certaines catégories de produits, soit par la mise en place progressive dans les sites de production des schémas de maîtrise des émissions. L'emploi du logiciel développé par la Direction Technique de la FIPEC et qui va vous être présenté devrait grandement faciliter cette étape.

Au plan **social**, l'année 2003 se caractérisera par la consolidation des réformes amorcées en 2002, aux niveaux législatif, réglementaire ainsi qu'au travers des négociations paritaires de notre branche professionnelle. Par ailleurs, le débat national relatif au dossier des retraites devrait se conclure à la fin du premier semestre, et la FIPEC a été consultée.

Dans le domaine de la formation, la FIPEC qui a initié des séminaires en 2002, axés sur le management, renouvelle cette initiative avec deux nouvelles sessions en 2003.

Enfin, que ce soit au niveau national ou international, avec les filières ou l'administration, à CEPE, à FEICA ainsi qu'avec les autres associations, nous sommes chaque jour plus présents, ayant comme objectifs la recherche permanente de solutions, et une reconnaissance en tant que force de proposition.

Pour conclure, j'aimerais en mon nom et en celui des permanents de la Fédération vous remercier de votre confiance, de votre soutien, et vous assurer que l'ensemble des actions que nous développons sont menées en tenant compte du respect du budget, et du maintien d'un haut niveau d'éthique.

Michel LE TALLEC

Rapport d'activité économique

Contexte économique général

Après le revirement économique du dernier trimestre 2001, un certain nombre de facteurs laissent penser que le redémarrage de l'activité s'amorcerait au 2^e semestre 2002. Cependant les incertitudes liées notamment au contexte international, qui ont pesé au fil des mois sur l'activité n'ont pas permis la reprise attendue. Partant d'une prévision de 2.5%, l'année s'est finalement terminée par un taux de croissance de 1.2%, et un chômage à nouveau en augmentation.

De manière générale, toutes nos entreprises ont souligné durant cette année le manque de visibilité et l'attentisme ambiant, peu propice au développement favorable des affaires, constatant par ailleurs la fragilité financière d'un nombre plus important de leurs clients. Si certains marchés sont restés malgré tout dynamiques, d'autres ont davantage souffert des conditions conjoncturelles.

Si l'on regarde le marché des peintures (source panel FIPEC), le secteur du bâtiment, malgré un fléchissement au cours du 2^e semestre, a continué sa progression avec +1.8% en volume et +2.7% en valeur. Il faut rappeler que le maintien de la TVA à 5.5%, a contribué d'une part à soutenir l'activité de rénovation, le nombre de mises en chantier de logements neufs restant par ailleurs à un niveau intéressant (+300 000 logements).

Le secteur du Grand Public a également enregistré malgré une baisse des volumes, une évolution de 6.9% en valeur. Les données de la distribution (source Nielsen) indiquent par ailleurs une progression du marché Décoration de +7.7% en valeur.

En revanche, pour les marchés automobile, anticorrosion et industrie générale il n'en va pas de même. Si malgré une baisse des volumes, le secteur anticorrosion maintient une évolution en valeur à +1.8%, l'automobile a connu un fléchissement du marché des véhicules neufs, tandis que le secteur réparation est resté sur une tendance à la baisse, en volume et en valeur (respectivement -6.3% et 1.5%)

Concernant l'industrie générale, on peut estimer l'évolution du marché à environ - 6% (en volume et en valeur) ; citons notamment le marché des véhicules industriels à - 8% (source GIAC) et celui du machinisme agricole et des travaux publics également en net recul.

Pour le secteur des colles, l'année 2002 a été en demi-teinte, avec une activité soutenue dans certaines branches et plus difficile dans d'autres, marquées notamment par des phénomènes de délocalisation.

Les encres ont terminé l'année avec une évolution en tonnage de -3% et -4% en valeur, le domaine des pro-

duits à l'eau pour l'emballage montrant néanmoins une évolution favorable (+4.% en volume et +2.4% en valeur). Le secteur des Couleurs Fines a enregistré dans l'ensemble des résultats satisfaisants, avec toutefois un fléchissement au dernier trimestre.

SESSI et INSEE

INDUSTRIE DES PEINTURES

Selon les chiffres provisoires de l'INSEE, la production de peintures en France a diminué de 1.1% pour atteindre 841 KT.

La production d'enduits et mastics a également enregistré une diminution de -3.3% (193 KT).

INDUSTRIE DES ENCRE

La production d'encres d'imprimerie en France en 2002 a été de 96 kT, soit sensiblement équivalente à 2001.

INDUSTRIE DES COLLES ET ADHÉSIFS

En 2002, la production en France de "colles techniques" a été de 244 KT et celle des "colles ciments et colles mortiers" de 378 KT.

INDUSTRIE DES COULEURS FINES

En 2002, le volume de production de "couleurs fines" a été de 10,3 KT

Changements au niveau des syndicats professionnels

Au niveau des Groupements professionnels, la relance du Groupement Peintures Industrie/Commission Peintures liquides a permis l'élection de M. Christophe SABAS de la Société BECKER INDUSTRIE. La FIPEC a également accueilli de nouveaux adhérents : dans le domaine de la peinture bâtiment et grand public, la société RM DISTRIBUTION, pour les peintures industrielles les sociétés SAR, BECKER POUDRES et VERNIS SOUDEE, dans celui de la peinture carrosserie la société LECHLER et au niveau du SFCA, la société PARAMELT.

Dans le cadre des syndicats régionaux, le syndicat parisien a procédé à l'élection de M. Didier LEFEBVRE en tant que Président et André TANGUY au poste de Vice Président.

L'AFEI a par ailleurs élu Stéphane MICHALON Vice Président et Jean Michel SCHMITT trésorier.

Activité des groupements, sections et commissions

Si l'on regarde de près les activités des différents groupes au cours de l'année 2002, on constate que le fil conducteur est indubitablement la communication et en premier lieu celle engagée, poursuivie ou intensifiée avec la filière.

Dans la filière peintures bâtiment, le travail de fond sur l'image

Rapport d'activité économique

des métiers de la peinture avec l'opération "de France des Métiers de la Peinture" s'est poursuivi. La tournée du bus dans les collèges a permis de contacter près de 5000 élèves et d'enregistrer plus de 800 demandes de stages. Par ailleurs, la préparation d'une campagne de communication a été engagée sur le thème "le peintre, quel talent", l'objectif étant d'inciter les particuliers à faire appel aux professionnels.

Le secteur des Peintures Grand Public a appuyé les travaux d' UNIBAL, avec la participation de Groupes de Travail sur les thèmes de la logistique et des échanges de données. Pour la Carrosserie, la finalisation de la rédaction du Guide de Schéma de Maîtrise des Emissions de la Carrosserie marque l'aboutissement d'une collaboration engagée maintenant depuis plusieurs années avec la F.N.A. (Fédération nationale de l'Artisanat de la carrosserie), le C.P.N.A. (Conseil National de la Profession Automobile) et le G.N.C.R. (Groupement national des Carrossiers Réparateurs).

Dans le domaine des Colles Bâtiment, une collaboration a été mise en oeuvre avec la filière "Sols Techniques" (SPEC).

La Section "Colles Emballages" a initié une réunion d'information sur la "valorisation des déchets" en collaboration avec ECOFUT et RECYCLACIER, qui s'est tenue dans le cadre du salon de l'emballage.

Citons également les encres, avec les contacts pris au niveau de la filière papier/carton, et les Couleurs Fines qui poursuivent leur action en partenariat avec le CNEA (Comité National d'Education Artistique).

Par ailleurs, les actions de communication engagées par les professions, a permis de mieux faire connaître, défendre et valoriser leur image.

L'AFEI, après avoir finalisé au 1^{er} trimestre une première campagne sur le thème "Les Encres impriment la marque de leur progrès", a lancé une nouvelle opération "Les encres impriment la marque de leurs performances" déclinée en trois thèmes "service", "créativité" et "environnement". Des visuels ont été élaborés et un plan média validé.

Les Colles Structurales ont initié une opération de communication en trois étapes, mailing, réactualisation du site Internet et communiqué de presse. Une plaquette a été éditée, afin de valoriser les différents aspects du collage structural sur le thème "le collage structural au cœur du visible".

Les Couleurs Fines ont par ailleurs étudié la possibilité de participer à une action régionale pouvant constituer une première étape vers une semaine européenne de l'éducation artistique. Le syndicat a en outre entamé une réflexion sur les modalités de diffusion, auprès du Corps enseignant, d'un DVD interactif accompagné d'un livret pédagogique répertoriant l'histoire de l'art, l'évolution du matériel des artistes contemporains etc...

Pour tout ce qui précède, l'implication des adhérents, par

leur expertise au sein des Groupes de Travail, a été essentielle. Rappelons qu'une dizaine de Groupes de travail réunissant plus de 50 experts se sont réunis au cours de l'année 2002.

La Communication, ce sont aussi les éléments d'information que le Département des Affaires Economiques de la FIPEC transmet régulièrement à ses adhérents, afin de les épauler sur des sujets spécifiques, ainsi par exemple :

- face aux conséquences prévisibles du livre blanc, une synthèse sur l'aspect "rupture brutale de contrat" a été élaborée ;
- face à l'évolution des coûts qui pèsent sur nos entreprises, un communiqué a été rédigé et diffusé à la presse.

Il s'agit également des statistiques, pour lesquels les procédures de contrôle ont été renforcées ; dans l'univers de la Peinture Industrie, un nouveau questionnaire statistique a été validé par les membres du Groupement.

En outre, les sujets techniques et réglementaires ont plus que jamais fait l'objet d'informations régulières dans le cadre des réunions économiques, compte tenu de l'impact des réglementations sur l'évolution des affaires.

La Communication concerne enfin les systèmes d'échanges de données que la FIPEC met en place, développe et affine avec ses adhérents. La mise en ligne du moteur de recherche sur la partie du site FIPEC réservée aux adhérents a été prolongée par le démarrage de la refonte du site, permettant ainsi d'améliorer la rapidité d'accès et la lisibilité des informations.

2003

Réaffirmer la volonté de toujours mieux communiquer avec nos adhérents peut paraître une évidence, mais c'est le moteur de notre action et le fil conducteur de tous nos projets.

Internet devient pour tous un outil de communication majeur. Après le réaménagement du site FIPEC, qui fera l'objet de présentations aux différents Groupes au cours du 2^e semestre, une réflexion est engagée sur les échanges de données statistiques, permettant à terme, au moyen de modèles automatisés, d'échanger de manière rapide et fiable les données statistiques en toute confidentialité.

Plus que jamais, la défense des intérêts de la profession passe par une réactivité réciproque entre la FIPEC et ses adhérents et 2003 n'y dérogera pas.

Dominique AYOUL

Rapport d'activité sociale

L'année sociale 2002 aura été riche en rebondissements dans le domaine législatif et réglementaire. La publication ou l'adoption des textes ci-dessous permet de constater l'évolution qui s'est opérée en cours d'année :

- loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002,
- décret d'application du 3 mai 2002 de la loi du 9 mai 2001 sur l'égalité professionnelle qui encadre le recours au travail de nuit pour les hommes comme pour les femmes,
- décret du 15 octobre 2002 sur le contingent d'heures supplémentaires,
- assouplissement du dispositif légal des 35 heures résultant de l'adoption par l'Assemblée Nationale le 19 décembre 2002, de la loi "Fillon" relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi,
- arrêtés des 10 et 20 décembre 2002 réformant en profondeur le dispositif des avantages en nature et des frais professionnels en vigueur depuis près de 30 ans,
- et enfin loi du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciement économique qui suspend pendant 18 mois les principales dispositions du volet portant sur les procédures de licenciement économique de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002.

Les élections prud'homales du 11 décembre 2002 ont par ailleurs constitué un rendez-vous important dans le paysage social. La participation des salariés au scrutin a enregistré un nouveau recul avec un taux ramené à 32,6% (contre 34,4% en 1997). A contrario, les employeurs ont fait preuve d'une plus large mobilisation qu'en 1997 avec un taux de participation de 26,6% contre 19,3% il y a cinq ans.

L'année aura également été marquée par une reprise des négociations interprofessionnelles avec notamment la conclusion le 20 décembre 2002 d'un protocole d'accord assurant un retour à l'équilibre du régime d'assurance chômage. Ce texte a été signé pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2003, par le MEDEF, la CGPME et l'UPA et la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC.

Les partenaires sociaux (le MEDEF, la CGPME, l'UPA et la CFDT, la CFTC, et la CGT-FO) ont également signé le 3 septembre 2002 un texte prorogeant, jusqu'au 1^{er} octobre 2003, l'accord du 10 février 2001 qui prévoyait le financement des retraites complémentaires à taux plein entre 60 et 65 ans, afin de tenir compte de la nécessaire articulation de l'adaptation des régimes de retraite complémentaire à une réforme du régime de base de l'assurance vieillesse.

Dans notre branche professionnelle, trois négociations paritaires ont abouti en 2002 : reconduction le 27 juin

des accords sur l'apprentissage et l'indemnisation du chômage partiel, et conclusion le 4 juillet d'un accord sur la sécurité. La FIPEC a signé ces accords aux côtés de l'UIC avec la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et la CGT-FO.

Dans le cadre de la FIPEC, les réunions de la commission sociale et les contacts avec les adhérents ont permis de dégager des axes communs avec deux autres fédérations associées de l'UIC et de se positionner dans la gestion de la convention collective. Rassemblées dans le **Comité Social de la Parachimie**, ces fédérations sont des partenaires de l'UIC partageant le même objectif : faire évoluer la convention collective **dans l'intérêt des entreprises en tenant compte de leurs spécificités**.

Face à la densité de la législation sociale et aux négociations à venir tant au niveau interprofessionnel qu'au niveau de la branche, **la FIPEC s'inscrit donc plus que jamais dans sa mission d'information, de conseil et de représentation dans les différentes instances nationales**.

En 2002, l'activité du département social a été orientée sur quatre grands thèmes :

- La conclusion le 4 juillet 2002 de l'accord complémentaire à l'accord du 20 mai 1992 sur l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité. La date butoir de son entrée en application dans les entreprises était fixée au 1^{er} janvier 2003. Cet accord concerne en particulier le management et la formation à la sécurité au travail, l'évaluation et la prévention des risques professionnels, le cadre d'intervention des entreprises extérieures et le rôle du CHSCT. Des dispositions spécifiques aux sites "Seveso seuil haut" ont également été introduites.
- L'évolution de la législation sociale et ses incidences sur le dispositif conventionnel.
- La préparation dans ce contexte des négociations paritaires sur la politique salariale et le travail de nuit dans les industries chimiques.
- La gestion des compétences et le management de la performance.

La Commission Sociale FIPEC

Présidée par M. Tayeb AMOURI (Sté Akzo Nobel Coatings S.A), la commission sociale est avant tout **un lieu d'échanges et de partage d'expériences**, source d'enrichissement pour ses participants. En 2002, il a été initié une participation proactive de ses membres avec la présentation en séance de "chantiers" menés dans les entreprises.

La commission a ainsi respectivement bénéficié de l'expérience de Mme Hélène LACROUX (Sté Allios) sur la mise en place d'un dispositif d'entretien annuel d'évaluation et de

Rapport d'activité sociale

description de poste, de M. Loïc de PREVILLE (Sté Sun Chemical) sur la création d'un référentiel coefficients/compétences, de M. Stéphane ANDRADE et de Mlle Estelle LUTA (Sté SigmaKalon) sur la mise au point d'une formation en alternance de 14 mois ayant pour finalité l'obtention d'une qualification professionnelle (de niveau IV – niveau baccalauréat) de "Conseiller-vendeur en peinture et décoration". Cette démarche menée à son terme à titre expérimental dans l'entreprise a reçu un avis favorable de la commission sociale de la FIPEC. Au regard de l'intérêt de ce référentiel de formation adaptable aux besoins de nos secteurs d'activité, le projet a été soutenu par la FIPEC en vue d'une homologation en commission paritaire technique à l'UIC.

La certification de la qualification professionnelle a ensuite été examinée puis **validée** in fine **au niveau de la branche** par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) le 25 septembre 2002.

La commission sociale est également **un lieu privilégié d'information** sur les avant-projets de loi, sur les analyses du Groupe de propositions et d'actions (GPA) du MEDEF "Relations du Travail, Dialogue social et Politiques de l'Emploi" présidé par M. Denis GAUTIER- SAUVAGNAC et **de consultation des entreprises** sur les négociations paritaires en cours ou à venir. Sur ce dernier point, une enquête sur le recours au travail de nuit dans notre profession a ainsi permis de relativiser son poids dans l'organisation du travail des entreprises adhérentes et de déterminer en conséquence les positions de la FIPEC.

Cette commission est enfin **un lieu de réflexion** avec l'intervention d'experts ou de consultants sur des thèmes relevant à la fois du management et de la prospective :

- "Synthèse de l'accord du 20 mai 1992 sur l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité et présentation des axes de négociation pour un accord complémentaire" par M. Jean-Claude BARSACQ, Secrétaire du Comité Social de la Parachimie et Secrétaire Général de la Fédération Nationale des Industries de Corps Gras ;
- "Gestion des compétences-clés et management de la performance" par M. Mickaël HOFFMANN-HERVE, Professeur à l'ESCP-EAP et Consultant (M2H Consult) ;
- Gestion des compétences à l'horizon 2010 par M. Jean-François RAPP, Consultant (Cabinet Connaissances et Développement)

La durée du travail

Au plan législatif et réglementaire

La loi relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi "loi FILLON" ne remet pas en cause le principe de la durée légale du travail, qui demeure fixée à 35 heures hebdomadaires, mais vise à assouplir, en par-

ticulier par la voie de la négociation collective, les conditions dans lesquelles la réduction du temps de travail peut être mise en œuvre dans les entreprises.

Elle a par ailleurs apporté une inflexion significative aux textes antérieurs (loi Aubry I et II) en favorisant le paiement des heures supplémentaires (à l'octroi d'un repos compensateur équivalent) dès les quatre premières heures supplémentaires.

Pour les entreprises de 20 salariés et moins, la loi prolonge la période transitoire dont elles bénéficiaient avec le maintien, jusqu'au 31 décembre 2005, du taux de majoration des quatre premières heures supplémentaires à 10%.

Dans la branche

Les principales modifications résultant de la loi FILLON, conjuguées au décret sur le contingent d'heures supplémentaires, ont eu des incidences sur le dispositif 35 heures applicable dans la Chimie. Elles concernent notamment le régime des astreintes et des heures supplémentaires, la durée du travail des cadres et des itinérants non cadres, et le compte-épargne temps.

Les salaires

Le SMIC a augmenté de 2,4% en juillet 2002. L'inflation constatée au 31 décembre 2002 a atteint 2,3% en glissement annuel (contre 1,4 % en 2001) et 1,9% en moyenne annuelle. La France s'inscrit dans la moyenne de l'Union Européenne qui enregistre une inflation de 2,2% en glissement annuel (contre 1,9% en 2001).

L'harmonisation du SMIC et des garanties mensuelles de rémunération (GMR) à l'horizon de juillet 2005, qui constitue l'un des volets importants de la "loi FILLON", conduira, selon les estimations, à une hausse tangible du SMIC horaire de l'ordre de 16,4 % en trois ans (11,4 % en termes réels et 5 % au titre des prix).

La montée en puissance du dispositif va s'effectuer graduellement entre le 1^{er} juillet 2003 et le 1^{er} juillet 2005 avec en parallèle la mise en place d'un nouvel allègement de charges sociales patronales, dégressif jusqu'à 1,7 fois le SMIC, au 1^{er} juillet 2003. Ce dernier s'appliquera de façon différenciée selon l'horaire hebdomadaire appliqué dans l'entreprise pour devenir un régime unique au 1^{er} juillet 2005.

En revanche, l'aide structurelle forfaitaire liée au passage aux 35 heures concernant les salaires à compter de 1,8 fois le SMIC et plus, d'un montant de 636,32 € par an, est supprimée à compter du 1^{er} juillet 2003.

Une circulaire, en cours d'élaboration, portant sur ces articles de la loi FILLON devrait en préciser les modalités d'application.

Dans la branche

Compte tenu de la diversité des situations dans les entreprises quant à la durée du travail, les salaires minima conventionnels

Rapport d'activité sociale

sont toujours affichés sur une base 38 heures.

La négociation sur la politique salariale, qui s'est achevée le 19 décembre 2002, n'a pas abouti et s'est conclue par une valeur du point UIC (base 38 heures) portée unilatéralement par la branche de 6,54 € à **6,64 € au 1^{er} janvier 2003**.

Dans notre profession

Comme chaque année, il a été procédé à une **enquête sur les rémunérations versées en 2002**. 83 établissements représentant un effectif total de 8 770 salariés (soit environ 48% des effectifs de la profession) ont participé à l'enquête dont les résultats, non publiés, sont transmis aux seuls participants.

Cette enquête permet aux établissements du panel de disposer d'informations indicatives sur les rémunérations annuelles et les salaires mensuels de base par coefficient. Elle contribue enfin à nous éclairer sur la répartition des effectifs par coefficient et par sexe.

L'emploi

Au plan législatif et réglementaire

- La loi du 29 août 2002 a introduit un dispositif ayant pour vocation de favoriser l'accès à l'emploi de jeunes non qualifiés en entreprise en ouvrant droit à une aide financière de l'Etat à compter de la date d'embauche en CDI.
- La loi du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciements économiques a également modifié les dispositions antérieures en matière de harcèlement sexuel ou moral en aménageant la charge de la preuve et la procédure de médiation en cas de harcèlement. Elle introduit de plus la possibilité de ramener l'indemnité de fin de contrat à durée déterminée de 10% à 6% par convention ou accord collectif de branche étendu en contrepartie d'un accès privilégié des salariés à la formation professionnelle.

Au plan interprofessionnel

L'assurance-chômage

Face à une situation financière d'une gravité sans précédent (3,7 milliards d'euros de déficit en 2002), le MEDEF, la CGPME, l'UPA d'une part et la CFDT, la CFTC, et la CFE-CGC d'autre part ont abouti le 20 décembre 2002 à la conclusion d'un protocole d'accord sur le retour à l'équilibre du régime d'assurance chômage au terme d'une négociation difficile.

Le nouveau dispositif entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003 s'articule autour de trois axes : un relèvement des cotisations de 0,6% supporté à part égale par les employeurs et les salariés, de nouvelles conditions d'affiliation et de durée d'indemnisation, et le renoncement de la dette de l'UNEDIC à l'Etat d'un montant de l'ordre de 1,2 milliard d'euro.

Les signataires ont trouvé la voie d'un compromis équilibré répartissant l'effort nécessaire pour assurer la pérennisation

du régime d'assurance chômage entre les entreprises, les salariés actifs et les demandeurs d'emploi, avec en toile de fond la préoccupation de privilégier le retour à l'emploi.

Dans la branche

L'accord sur la cessation anticipée d'activité de salariés âgés (CASAIC) : déconcentration du dispositif en 2002.

La centralisation de l'instruction et la signature des conventions CASAIC, jusqu'à présent gérées au niveau de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP), ont été avec le développement des différents dispositifs de cessation anticipée d'activité de certains travailleurs salariés (CATS), jugées inadaptées à l'exigence d'un traitement des besoins des entreprises au plus près de ces dernières.

En application d'une circulaire du 13 décembre 2002, la DGEFP peut désormais déconcentrer l'instruction et la signature des demandes de convention émanant d'une entreprise relevant d'un groupe d'importance nationale, à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) du siège de l'entreprise dans le ressort de laquelle se trouve l'établissement concerné à titre principal.

En 2002, le recours à l'accord CASAIC s'est avéré restreint au niveau des adhérents de la FIPEC en raison notamment d'une mise en œuvre relativement complexe.

Dans notre profession

• Les effectifs dans les peintures, les encres et les colles

Les chiffres annuels de l'UNEDIC indiquent une baisse de **2,3% des effectifs dans les peintures et les encres (code APE 243Z)** : ils ont été ramenés à 18 163 au 31/12/2001 contre 18 602 au 31/12/2000. Le nombre d'établissements recensés s'établit à 461 (474 au 31/12/2000). On constate une stabilité de l'activité des femmes qui représentent 26,8% de l'effectif total.

Dans le secteur des colles et gélatines (code APE 246C)

qui ne correspond pas exclusivement au SFCA, l'UNEDIC a recensé 73 établissements en 2001, et un effectif global de **4 678 salariés au 31/12/2001** en retrait de 7,3% par rapport au 31/12/2000 (**5 048 salariés**). Les femmes représentent 26,1% de l'effectif total du secteur contre 28,8% au 31/12/2000.

• L'enquête sur la structure de l'emploi en 2002

Cette enquête, réalisée régulièrement auprès des adhérents de la FIPEC, a été lancée au cours du 1^{er} semestre 2002. 76 établissements représentant 8 267 salariés (soit environ 45% des effectifs de la profession) ont répondu à l'enquête, dont les résultats non publiés, sont transmis aux seuls participants.

Rapport d'activité sociale

Elle a pour objectif de disposer d'informations sur la répartition des salariés par groupes de classification et par filières professionnelles ainsi que sur les modalités et niveaux de recrutement.

La formation professionnelle

Au plan législatif et réglementaire

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a réformé le dispositif de validation des acquis professionnels (VAP) en l'élargissant aux acquis de l'expérience, c'est-à-dire à toute activité salariée ou bénévole, en requérant trois ans d'expérience (contre cinq ans auparavant).

Trois innovations majeures ont été introduites :

- la possibilité d'obtenir par la validation des acquis de l'expérience tout ou partie d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) d'une branche dès lors qu'ils sont enregistrés dans un répertoire national des certifications professionnelles ;
- la création d'un répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) dont l'objet est de recenser l'ensemble des diplômes, titres à finalité professionnelle et les certificats de qualification accessibles par la VAE ;
- l'intégration de la validation des acquis dans le champ de la formation professionnelle. La validation des acquis de l'expérience est un droit reconnu par le code du travail au titre duquel la loi a institué un congé de 3 jours.

On ne peut cependant à ce jour évaluer l'impact de cette réforme dans la mesure où le décret, qui détermine les conditions d'imputation sur le budget formation des actions de validation des acquis prises en charge par les entreprises d'au moins 10 salariés, a été publié en fin d'année (16 décembre 2002). Par ailleurs, le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui constitue le second préalable à la mise en œuvre du dispositif n'est pas encore opérationnel.

Dans la branche

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE)

des industries chimiques s'est réunie cinq fois en 2002. Composée de représentants des fédérations associées (dont la FIPEC), de l'UIC et des organisations syndicales de salariés, elle examine les questions liées à l'emploi et à la formation professionnelle. Elle est également informée des projets de licenciements collectifs d'ordre économique intervenant dans notre profession.

L'engagement de développement de la formation (EDDF)

dont le terme de la convention devait intervenir le 31 décembre 2003 a été prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2004. Il permet aux entreprises de la branche

de bénéficier d'une aide financière pour des actions importantes de formation individuelles ou collectives en vue du développement des compétences de leurs salariés les moins qualifiés.

L'utilisation des fonds a été élargie aux formations visant la sécurité au regard de l'accord de branche conclu le 4 juillet 2002.

L'accès aux aides est toutefois limité aux entreprises indépendantes de moins de 250 salariés. Ce critère issu d'une récente directive européenne restreint de fait le nombre d'entreprises éligibles dans nos secteurs.

Dans notre profession

• La formation continue :

a/ Les séminaires de la FIPEC : dans le souci de répondre à des besoins communs à ses adhérents, la FIPEC a initié en 2002 l'organisation de séminaires de formation axés sur le management. Ils sont animés par un intervenant issu de nos métiers, en la personne de M. Mickaël HOFFMANN-HERVE, désormais Professeur à l'ESCP-EAP et Consultant (M2H Consult). Habituellement dispensés dans les grandes écoles de commerce et de gestion, ces séminaires, qui se déroulent sur deux jours, sont ciblés par rapport aux spécificités de la profession et portent sur des thèmes préalablement validés par les membres de la commission sociale.

En 2002, deux séminaires se sont tenus dans les locaux de la FIPEC sur les thèmes suivants :

- Entretien de recrutement et types psychologiques,
- Les entretiens de management.

Cette initiative ayant rencontré le succès escompté, deux autres séminaires ont été programmés en 2003.

b/ L'ITECH a réalisé en 2002, un chiffre d'affaires de 240K€ en recherche et développement au titre du département Peintures, Encres et Adhésifs.

Dans le cadre de la formation continue, 225 stagiaires ont suivi des stages dispensés par l'ITECH dont 23 en formation continue diplômante Peintures, Encres et Adhésifs.

c/ L'AFPEV, association créée par la FIPEC et l'AFTPVA, assure une formation permanente des techniciens de la profession, en tenant compte des évolutions techniques et réglementaires, et en proposant des stages sur mesure ou sur catalogue. En 2002, 56 entreprises ont eu recours à l'AFPEV pour des stages de formation inter ou intra entreprises qui ont concerné 93 salariés.

d/ L'utilisation des fonds de C2P (OPCA) : C2P a collecté 71,24 millions d'Euros en 2002 au titre de l'alternance, de la formation continue et du capital temps de

Rapport d'activité sociale

formation, dont 39,75 millions pour le secteur Chimie-Parachimie et 3,83 millions versés par les fabricants de peintures, encres et colles.

En contrepartie ces derniers ont bénéficié de **financements à hauteur de 1,77 million d'Euros** dans les conditions suivantes :

- . **le recours à l'alternance** : 121 contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation, ont été signés dans 74 entreprises des peintures, encres et colles, correspondant à des engagements de C2P de l'ordre de 1,1 million d'Euros.
- . **la formation continue** : 49 entreprises de nos professions (dont 25 de moins de 10 salariés) ont confié leurs dossiers à C2P Action ;
- . **le capital temps de formation** : 34 entreprises ont déposé des dossiers concernant 54 stagiaires, donnant lieu à un total pris en charge par C2P de 0,49 million d'Euros pour une collecte de 0,73 million d'Euros.

• La formation initiale :

A l'ITECH en 2002, 30 étudiants ont obtenu leur diplôme d'ingénieur en Peintures, Encres et Adhésifs dont 3 dans le cadre de l'apprentissage.

Le certificat de fin d'études post premier cycle de chimiste de formulation a été délivré à 33 étudiants dont 3 en Colorimétrie .

Par la voie de l'alternance puis par celle de l'apprentissage, 6 élèves ont reçu leur diplôme de BTS Peintures, Encres et Adhésifs.

A l'initiative du Syndicat des Fabricants de Peintures de la Région de l'Est, et en partenariat avec l'Education Nationale, les équipes régionales du MEDEF et C2P Action, une nouvelle section de formation en alternance (sous forme de contrat de qualification) "BTS Peintures, Encres et Adhésifs" s'est créée en septembre 2000 dont la première promotion a passé les épreuves en juin 2002. Cette expérience a été reconduite avec l'intégration d'une seconde promotion qui suit ce cursus au Lycée Varoquaux à Tomblaine (Nancy) depuis septembre 2002.

Dans un contexte économique et international incertain, l'année sociale 2003 sera marquée par un nouveau cycle de négociations dans le cadre de la refondation sociale initiée par le MEDEF et par la réforme, attendue d'ici la fin du 1^{er} semestre, du régime des retraites.

Au niveau de la branche, le dialogue social devra se poursuivre avec des négociations sur des thèmes importants pour nos secteurs d'activité tels que le travail de nuit, la santé au travail, ou la politique salariale.

Dans cet environnement, la concertation, l'échange et l'appropriation des évolutions en cours ou à venir entre entreprises de notre profession demeurent le fondement d'une représentation pertinente de leurs intérêts dans les différentes instances interprofessionnelles ou professionnelles.

Isabelle MORIN-GIRARD

Rapport d'activité technique et réglementaire

Nombreux sont les sujets de préoccupation de nos professions qui ont souligné au cours de l'année écoulée un aspect nouveau du monde scientifique : la présence du "scientifique politique".

Face aux problèmes de société soulevés par

- le développement des connaissances scientifiques,
 - l'impact réel ou supposé de l'activité humaine,
 - l'omniprésence du principe de précaution qui entraîne le recours permanent des autorités à des experts ou groupes d'experts pour justifier des décisions politiques,
- les scientifiques ont pris depuis quelques années conscience du rôle important qu'ils peuvent jouer dans la société, de leur impact sur de nombreux choix politiques et en retour, des conséquences de ces choix sur la pérennité de leurs propres activités.

Si la politique a peu d'influence sur les sciences "dures", mis à part peut être les choix budgétaires sur les montants des crédits publics alloués par exemple à la recherche mathématique, à la physique des particules, ou à l'astrophysique, il en va tout autrement des sciences touchant au vivant : toxicologie, médecine, génétique, climatologie, écologie...

Un scientifique qui souhaite aujourd'hui assurer le développement d'une unité de recherche, et faire de son directeur une personnalité incontournable, tant au plan scientifique que politique, a à sa disposition plusieurs approches dont les plus fréquentes consistent à :

- Soit lancer dans le public, avec le relais de médias tout acquis à la cause, des craintes qui auront pour conséquences de contraindre les pouvoirs publics à subventionner recherches et laboratoires. Il peut s'agir, et on l'a vu récemment, de la remise en cause de la santé des populations et principalement celle de nos enfants, de la contamination des aliments, de la pérennité de l'espèce humaine ou de la présence d'ennemis invisibles comme les rayonnements ionisants.

- Soit à utiliser des modèles mathématiques dans lesquels on introduit des hypothèses initiales légèrement biaisées, puis de les faire tourner sur un siècle pour prédire l'avenir dans 50 ou 100 ans. La logique des intérêts composés conduit bien sûr à une catastrophe inévitable. C'est ce qu'avait fait dans les années 70 le Club de Rome selon les prévisions duquel nous devrions être aujourd'hui retournés à l'âge de la chandelle et du char à bœufs, ayant depuis épuisé toutes les réserves d'énergie fossiles et une part importante de la population mondiale ayant entre temps succombé à la famine.

Les exemples récents abondent en sommes folles dépensées uniquement pour prouver que des allégations avancées sur des fondements incertains n'étaient que des erreurs voire des malveillances. Il est d'ailleurs caractéristique de constater que la plupart des conclusions de groupes d'experts sollicités par les pouvoirs publics mentionnent généralement la nécessité "d'approfondir les connaissances et de poursuivre les recherches".

Il faut croire que les intérêts des politiques et ceux des scientifiques convergent, au moins dans certains pays, puisque pour combattre ceux dont la pensée n'est pas politiquement correcte, on a érigé des tribunaux qui condamnent les rares auteurs de thèses qui risqueraient de tuer la poule aux œufs d'or de la majorité bien pensante.

Il existe ainsi un Comité Danois sur la Malhonnêteté Scientifique (DCSD Danish Committee on Scientific Dishonesty), dépendant de l'Agence Danoise pour la Recherche. Bjorn Lomborg, un ancien membre de Greenpeace, en a fait l'expérience, lui qui dans son ouvrage "Un écologiste sceptique" avait mis en cause la validité des données statistiques employées pour prédire un avenir catastrophique à notre planète et ainsi justifier des mesures contraignantes pour réduire les activités polluantes. Cet organisme saisi par trois particuliers l'a publiquement condamné en janvier 2003 au chef "qu'objectivement parlant la publication du travail examiné tombe dans le champ de la malhonnêteté scientifique". Les mânes de Galilée ont dû trembler ! Ce n'était sans doute pas les seules au vu de la volée de bois vert que l'auteur a reçu de la part de toute une communauté scientifique qui croyait déjà voir disparaître la manne des subventions publiques pour leurs activités.

Tout ceci pour rappeler que l'ensemble des travaux qui ont conduit aux directives sur la limitation des émissions de COV et aux plafonds nationaux d'émissions, sont fondés sur des modèles dont les résultats proviennent d'extrapolations faites sur la base d'hypothèses de développement techniques et économiques qui ne commencent que maintenant à être réexaminées d'un œil critique.

Environnement

Les préoccupations environnementales ont sans doute constitué la part majoritaire des travaux de la FIPEC en 2002 dans le secteur réglementaire.

Le contexte européen est très présent dans ce domaine. La plupart des textes élaborés sont la conséquence de conventions et de protocoles internationaux qui visent à

Rapport d'activité technique et réglementaire

réduire les pollutions et leur dissémination dans les domaines de l'air ou de l'eau.

La qualité de l'air ambiant et son impact sur la santé et la végétation sont également une préoccupation importante des pouvoirs publics européens.

Nous sommes loin d'avoir épuisé les objectifs que se sont assignés les autorités européennes. L'année 2003 sera une année charnière pour la révision des objectifs que s'était fixés la commission et pour la préparation d'un nouveau programme ambitieux : "Clean Air For Europe" ou "CAFE".

COV-Installations classées

Transposition de la directive COV

La transposition de la directive 99/13/CE, commencée en 2000 par la publication de l'arrêté du 29 mai 2000 pour les installations soumises à autorisation, s'est poursuivie au cours de 2002 par la publication ou la poursuite de la préparation de plusieurs arrêtés-types traitant des installations soumises à déclaration dans divers secteurs industriels employant des solvants : 2450 pour les activités d'impression, 2940 pour les activités d'application des peintures, vernis, colles et adhésifs, 2930 pour la carrosserie automobile. Le cas de la fabrication des peintures, encres et colles sera repris dans le cadre de la rubrique 1433 : installation de stockage et de simple mélange à froid de liquides inflammables.

Schéma de maîtrise des émissions de COV

Dès 2000, la France avait privilégié les schémas de maîtrise des émissions pour répondre aux exigences de la directive 99/13/CE. C'est pourquoi la plupart des secteurs concernés ont développé des schémas de maîtrise des émissions (SME) adaptés à leur activité.

Guide SME FIPEC

Pour la fabrication des peintures, encres et adhésifs, un guide pour la mise en place d'un schéma de maîtrise des émissions de composés organiques volatils a été rédigé. Ce guide a été approuvé le 30 avril 2002 par un Comité de lecture où siégeaient des représentants du MEDD, des DRIRE et de l'ADEME.

Le schéma de maîtrise repose sur les résultats d'un groupe de travail de CEPE chargé de définir les meilleures pratiques de fabrication permettant de réduire au maximum à la source les émissions de vapeurs de solvants. La mise en œuvre de ces techniques doit s'accompagner d'un plan de gestion de solvants qui permet de quantifier des émissions totales de COV pour s'assurer que les limites imposées par les textes européens sont respectées. C'est ici qu'intervient le guide préparé il y a plusieurs années avec l'aide de l'ADEME pour évaluer les pertes de solvants au cours des opérations de fabrication et de conditionnement. Celui-ci a été publié en 2002.

Logiciel d'évaluation des pertes de COV

L'évaluation des émissions de COV en fabrication des peintures, encres et adhésifs fait principalement appel à des caractéristiques thermodynamiques des produits mis en œuvre et des modèles d'émission qui, s'ils sont relativement simples, sont fastidieux à mettre en œuvre. C'est pourquoi la FIPEC a décidé de proposer un outil de calcul simple sur la base d'un tableur Excel qui automatise les calculs. Il suffit de répartir la production annuelle d'un site en quelques grandes classes relativement homogènes et d'entrer des données sur les conditions opératoires et la composition du mélange solvant pour obtenir une évaluation des pertes annuelles exprimées en masse ou en pourcentage des solvants mis en œuvre. Ce logiciel doit être évalué et validé par l'INERIS afin que son emploi fasse foi auprès des autorités de contrôle.

Relations avec les secteurs utilisateurs de nos produits

La FIPEC est intervenue pour apporter son appui à différents secteurs aval utilisateurs de peintures, encres et colles dans la rédaction de leur guide de rédaction de schémas de maîtrise des émissions de COV : industries mécaniques, transformation des matières plastiques, ameublement, carrosserie.

C'est sans doute dans le domaine de la carrosserie que la coopération a été la plus intense. Trois syndicats de carrossiers réparateurs (CNPA, FNA et GNCR) se sont réunis à de nombreuses reprises avec les membres du groupement carrosserie de la FIPEC pour rédiger un document basé sur les recommandations de CEPE en vue de l'application de la directive 99/13/CE. Ce travail a débouché sur un guide qui devrait être approuvé en début 2003.

Projet de directive COV peintures décoratives et carrosserie

Au cours de l'année 2002 sont parus deux projets successifs d'une directive sur la limitation des émissions de composés organiques volatils dus à l'emploi de certaines peintures à savoir les peintures décoratives et les peintures pour la retouche automobile.

La particularité de ce texte est que pour la première fois on définit des limites de teneur en composés organiques volatils dans des formulations. Cela ne va pas sans difficultés entre les ambitions des autorités européennes et la réalité technique du terrain. Le premier projet avait soulevé une violente critique de la part des professionnels, ce qui a conduit à une deuxième version sérieusement amendée. Toutefois plusieurs points d'achoppement restent en suspens.

En 2003, une part importante de l'activité de CEPE, relayée par les associations nationales comme la FIPEC, consistera à faire valoir le point de vue des professionnels

Rapport d'activité technique et réglementaire

afin de rendre le texte efficace sur le plan de la réduction des émissions de COV, sans remettre en cause les performances des produits ou la survie des entreprises. Pour les peintures de retouche automobile, la proposition de CEPE a été pratiquement reprise à l'identique et tout le travail qui a été réalisé en France avec les organisations professionnelles de carrossiers ne représente qu'une anticipation si ce texte doit paraître dans les délais prévus.

Déchets d'emballages

Depuis le début juillet 2002, les décharges ne peuvent plus recevoir que des "déchets ultimes" en application d'un décret de juillet 1992. Les conséquences se sont fait sentir sur les secteurs d'utilisation de nos produits et particulièrement dans les filières largement dispersées comme les applicateurs de peintures ou les imprimeurs. La FIPEC a défini depuis de nombreuses années les critères permettant de classer les emballages vides en vue de leur valorisation ou de leur destruction. Sous l'action des organisations professionnelles d'utilisateurs, des filières de collecte et de traitement des emballages vides se sont mises en place courant 2002 dans certaines régions et permettent de penser que ce problème trouvera prochainement une solution satisfaisante sur l'ensemble du territoire.

Substances et préparations

Nouvelles directives étiquetage et fiches de données de sécurité

La directive 99/45/CE sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des préparations dangereuses et la directive 2001/58/CE sur les fiches de données de sécurité sont entrées en application le 30 juillet 2002, même si les textes français de transposition n'étaient pas parus à cette date. Cette refonte des textes de base régissant la mise sur le marché des préparations dangereuses a soulevé de nombreuses interrogations de la part de nos adhérents. Pour y répondre au mieux, une réunion avec les représentants des ministères de l'économie, du travail, de l'environnement et de l'INRS a été organisée un mois et demi avant la date de mise en application des textes. Cette réunion a été l'occasion d'échanger de nombreuses informations, de faire part des préoccupations et des questions des industriels et d'obtenir en réponse la position des pouvoirs publics. De l'avis de tous les intervenants, ce genre de réunion est particulièrement fructueux et mérite d'être répété chaque fois que des textes importants provoquent des questions sur les conditions de leur mise en œuvre.

Ethers de glycol

Depuis de nombreuses années, les éthers de glycol employés dans les formulations de peintures, encres et colles font l'objet d'attaques visant à réduire, voire interdire leur

emploi. 2002 n'a pas dérogé à la règle, puisque la Direction Générale de la Santé avait demandé au Conseil Supérieur de l'Hygiène Publique de France (CSHPF) d'émettre un avis sur l'exposition des consommateurs aux éthers de glycol. Les représentants de la FIPEC et de ses membres ont été auditionnés par un groupe d'experts sur la nature et la concentration des éthers de glycol rencontrés dans les peintures et vernis destinés au grand public. Des informations détaillées ont été fournies soulignant en particulier d'une part la disparition depuis de nombreuses années des éthers de glycol reprotoxiques et d'autre part l'effort considérable entrepris depuis deux ans par les entreprises pour substituer dans les produits destinés au grand public les éthers de glycol de la série E par ceux de la série P.

C'est donc avec surprise et irritation que la profession a découvert qu'après un an de réflexion le CSHPF avait rendu un avis demandant une série de mesures pour protéger le consommateur contre les éthers de glycol reprotoxiques dont la source d'exposition principale est constituée par les peintures et vernis. Devant de telles allégations, le Conseil de direction de la FIPEC a exprimé fortement sa réprobation de ne pas voir prises en compte les informations fournies par l'industrie et qu'il soit accordé plus de poids à des publications journalistiques qu'à des données issues des enquêtes de la FIPEC.

Un courrier a été adressé aux ministères de l'Industrie, de la Santé et du Travail demandant une révision de cet avis.

Nouvelle politique européenne en matière de substances chimiques

Au cours de l'année écoulée, les groupes de travail mis en place par la commission pour préparer des solutions possibles permettant de répondre au mieux aux demandes présentées par le livre Blanc sur la nouvelle politique européenne en matière de produits chimiques, ont rendu leurs rapports. Depuis lors, d'autres groupes de travail ont pris en charge la préparation de textes traitant des différents aspects de la future réglementation sous forme de blocs spécifiques (building blocks) qui traitent des principaux éléments constitutifs : Problèmes généraux, Périodes de transition et dispositions finales, Enregistrement, Evaluation, Autorisation, Restrictions, Dispositions pour les futurs étiquetages et classifications, Information, Pré-enregistrement, Propriété industrielle, Confidentialité, Essais sur animaux, Agence européenne des produits chimiques, Autorités compétentes, Obligations des états membres, Mise en œuvre et sanctions.

Comme on le voit, le projet est particulièrement ambitieux et il est bien difficile à ce jour de se faire une idée précise de la teneur des textes finaux.

C'est la raison pour laquelle la FIPEC a pris des dispositions pour que les conséquences de cette machinerie

Rapport d'activité technique et réglementaire

complexe ne viennent pas remettre en cause de façon excessive les possibilités de formuler des peintures, encres ou adhésifs performants, répondant aux attentes de nos clients et pour assurer une transition la moins difficile possible. Il s'agit d'abord d'informer les décideurs, autorités nationales et députés européens sur les caractères spécifiques de nos métiers et les conséquences néfastes d'une réglementation mal adaptée, et ensuite de se rapprocher des fournisseurs de matières premières pour s'assurer que les substances qui nous sont indispensables seront bien soutenues par l'industrie chimique, et pour additionner nos efforts en vue de textes réalistes, raisonnables et adaptés aux risques réels.

Hygiène et sécurité

Analyse des risques

Un décret du 5 novembre 2001 instituait un document unique où sont rassemblées toutes les informations relatives à l'évaluation des risques de tous les postes de travail de toutes les entreprises.

La FIPEC a élaboré un guide pour aider ses adhérents dans leur démarche.

Ce guide reprend les thèmes suivants : rappel réglementaire, périodicité de l'analyse de risque, utilité de l'évaluation et l'analyse de risque, acteurs de l'évaluation des risques professionnels, terminologie, phénomènes dangereux les plus courants, actions de l'évaluation des risques, cas particulier du décret CMR ; il fournit des références bibliographiques : surveillance des atmosphères du travail, règles générales de prévention des risques chimiques, formation à la sécurité, consignes de sécurité ; enfin, des audits sécurité sont proposés sous forme de "check-list" : formation, locaux, matériels, matières dangereuses, procédés, protections individuelles et collectives, environnement.

Les évaluations de risques lors de l'emploi des substances chimiques et les mesures de gestion de ces risques devraient également jouer un rôle important dans la future réglementation des produits chimiques. C'est sur la base de ces études que l'emploi des substances pour des usages identifiés sera autorisé ou non. L'expérience acquise au sein de CEPE pour l'évaluation des risques des butylglycol, méthoxy-propanol et leurs acétates montre à quel point il est difficile d'avoir une vue d'ensemble sur les conditions d'emploi des substances chimiques, principalement chez les clients utilisateurs.

Transport

L'année 2002 a vu la mise en place de la nouvelle réglementation transport routier des marchandises dangereuses, l'ADR "restructuré" 2001.

Par rapport à l'ADR 99, de nombreuses modifications de forme et de fond ont été introduites (suppression des marginaux, création de tableaux rassemblant, pour un même numéro d'identification ONU, toutes les informations nécessaires au transport de cette marchandise).

Le groupe de travail "Coatings Care Transport" de la FIPEC a présenté toutes ces modifications lors de la Semaine Internationale du Transport et de la Logistique (SITL) le 5 mars 2002.

Ce groupe de travail se réunit au moins quatre fois par an. Il élabore, dans le cadre de Coatings Care, des notes spécifiques sur des sujets précis qui sont ensuite mises sur le site Internet FIPEC (rapport du Conseiller à la sécurité, Guide transport ADR restructuré, etc.)

La FIPEC participe activement au groupe de travail transport de CEPE qui se réunit deux fois par an et où tous les sujets relatifs au transport par terre et par mer sont abordés. Les participants confrontent leur point de vue, définissent des orientations qui seront présentées aux autorités nationales pour être validées.

Dans le cadre des relations avec les autorités compétentes, la Direction des Affaires Techniques et Réglementaires a développé un "partenariat" avec la Mission Marchandises Dangereuses qui nous a conduit à participer activement aux réflexions et à la refonte des recommandations sur les quantités limitées transportées au sein de l'ONU (deux réunions en 2002).

Normalisation

Le Bureau de Normalisation des Peintures et Vernis (BNPV) créé en 1980 et qui a défendu pendant plus de vingt ans les positions des fabricants de peinture bâtiment, anticorrosion, etc. a cessé son activité en septembre 2002 suite à une décision du Conseil d'administration et des groupements Bâtiment et Anticorrosion les plus concernés par ses travaux.

Les règles imposées par l'AFNOR pour le fonctionnement des bureaux de normalisation étaient devenues incompatibles avec la structure légère qui avait toujours été la caractéristique du BNPV. La profession ne se désengage pas pour autant de la normalisation peinture puisque plusieurs sièges sont réservés à l'AFNOR pour les représentants de la profession.

Au plan international, les textes élaborés par le CEN/TC139 et l'ISO/TC35 se transforment petit à petit en normes européennes et ISO.

Rapport d'activité technique et réglementaire

Les normes de la série EN 1062 (Peintures et revêtements pour béton et ciment) sont toutes parues à l'exception de la norme EN 1062-7 (fissuration) qui est à l'impression.

A l'ISO, certaines normes de la série EN ISO 12944 (Revêtement de protection des structures métalliques) sont en révision pour incorporer les systèmes et méthodes d'essai pour les applications Offshore. La France a dans ce domaine l'animation et le secrétariat de plusieurs groupes de travail. L'ACQPA et l'OHGPI apportent leur concours précieux.

Les prochaines réunions de l'ISO/TC35/SC14 (systèmes de revêtement pour la protection des structures métalliques) se tiendront à Paris au premier trimestre 2003.

Coatings Care

Des listes de contrôle (check-lists) de la situation des entreprises vis-à-vis des exigences réglementaires et des bonnes pratiques professionnelles ont été élaborées par les groupes de travail de la FIPEC. Elles permettent la réalisation d'un auto-audit initial afin de caractériser l'état de conformité de l'entreprise et de définir les objectifs prioritaires dans la mise en place de Coatings Care.

Testées à plusieurs reprises dans un certain nombre d'entreprises avec le concours de la FIPEC, ces check-lists ont ainsi démontré leur efficacité quant aux actions à mener dans l'entreprise, le point "zéro" permettant une image réelle des améliorations à apporter et les moyens d'y parvenir.

Dans le cadre du programme de rencontre avec les entreprises, la FIPEC se tient à la disposition de ses adhérents pour les soutenir et les accompagner dans cette démarche.

A leur demande, la FIPEC a présenté Coatings Care à l'ensemble des CRAM régionales dans le cadre d'une Commission d'Hygiène et Sécurité. Cette présentation avait un objectif à deux étages : porter à leur connaissance le programme Coatings Care et le Code Sire, afin de véhiculer et promouvoir auprès des entreprises les informations nécessaires à un programme de gestion intégrée.

Contact alimentaire

Les encres d'imprimerie

Fin des années 1980, les fabricants d'encres pour impression d'emballages de denrées alimentaires, constatant un vide réglementaire concernant ces produits, en font état à la Commission Européenne. Le Dr ROSSI du Département Santé et Sécurité des Consommateurs, au sein de la Commission Européenne, désigne alors comme

interlocuteur le Conseil de l'Europe qui établira une résolution pouvant servir de base à l'élaboration d'une directive.

Depuis, les fabricants d'encres participent activement à l'élaboration de cette résolution et aux discussions avec le Conseil de l'Europe.

A fin 2002, la résolution, qui concerne "les encres d'imprimerie pour emballages de denrées alimentaires destinées à l'impression des surfaces qui ne viennent pas en contact avec les aliments", n'est toujours pas finalisée. Des listes d'inventaires sont toujours en cours d'élaboration. Les résultats d'une étude portant sur "l'évaluation de la migration de certains additifs entrant dans la composition de ces encres" ont été communiqués au Conseil de l'Europe.

Dans l'attente de l'adoption de cette résolution, le Comité Technique Européen "Encres d'Imprimerie" de CEPE a établi :

- Une liste commune d'exclusion de matières premières, remise à jour régulièrement suite à l'évolution des réglementations.
- Des bonnes pratiques de fabrication des encres pour emballages de denrées alimentaires destinées à l'impression des surfaces qui ne viennent pas en contact avec les aliments.

Les colles et adhésifs

Début 2002, le Dr ROSSI a souhaité intégrer les colles et adhésifs entrant dans la composition des emballages de denrées alimentaires, dans la directive "plastiques".

De multiples objections ont été émises par les fabricants de ces produits car de nombreuses matières premières utilisées dans leurs formulations ne sont pas listées dans cette directive.

Le Dr ROSSI propose alors aux industriels de l'aider à élaborer une directive spécifique concernant tous les adhésifs destinés au contact alimentaire, qu'il s'agisse de contact direct ou indirect.

Depuis, le Dr ROSSI dirige plutôt ces efforts dans l'élaboration d'une "super directive plastique" où seuls les colles et adhésifs présents dans les matériaux multicouches avec au moins une couche plastique en contact avec les denrées alimentaires seront concernés.

Les colles et adhésifs n'étant plus une des priorités dans les projets de la Commission Européenne, les fabricants souhaitent toutefois élaborer des bonnes pratiques de fabrication et d'utilisation des colles et adhésifs présents dans les emballages de denrées alimentaires.

Rapport d'activité technique et réglementaire

Canalisations plastiques d'alimentation d'eau chaude et froide sanitaire

Au mois de novembre 2001, le groupe de travail "Matériaux / Eau" de l'AFSSA, mandaté par la DGS, rend un avis sur "la pertinence de l'étude du relargage dans l'eau des solvants organiques présents dans les canalisations plastiques utilisées dans les réseaux d'eau chaude et eau froide sanitaire destinées à la consommation humaine, assemblées par collage", étude menée par le groupe de travail SFCA / STR au cours de l'année 2000.

Suite à cette étude, l'AFSSA recommande qu'une étude portant sur les produits de réaction des solvants au contact de désinfectants à base de chlore soit réalisée, ainsi qu'un programme d'essai pour vérifier l'incidence du temps de séchage sur les quantités de migration.

Il est également demandé d'identifier un chantier dans lequel le déroulement de l'installation sera suivi de façon précise et où des prélèvements seront réalisés dans des conditions contrôlées. Les mesures de concentration et les caractéristiques organoleptiques seront vérifiées par un laboratoire agréé.

Le 22 avril 2002, Le groupe de travail SFCA / STR a été très surpris et très contrarié de constater la parution d'une circulaire de la Direction Générale de la Santé relative à la prévention du risque lié aux légionelles dans les établissements de soins, les recommandations de cette circulaire déconseillant, dès à présent, l'utilisation de canalisations PVC, PVC-C collées dans la conception et la maintenance des installations d'eau chaude sanitaire de ces établissements.

Dans cette circulaire, une grande incompréhension entoure le contenu des recommandations données sur les matériaux qui ne reflètent pas les conclusions des dernières études scientifiques publiées relatives à ce sujet. Il est également important de noter l'attitude curieuse de l'AFSSA n'attendant pas les résultats des études en cours, menées conjointement avec les industriels et communiquant sur le sujet, créant un préjudice considérable aux fabricants de matières plastiques et aux fabricants de colles et adhésifs.

Michel JOLY

Les Chiffres 2002

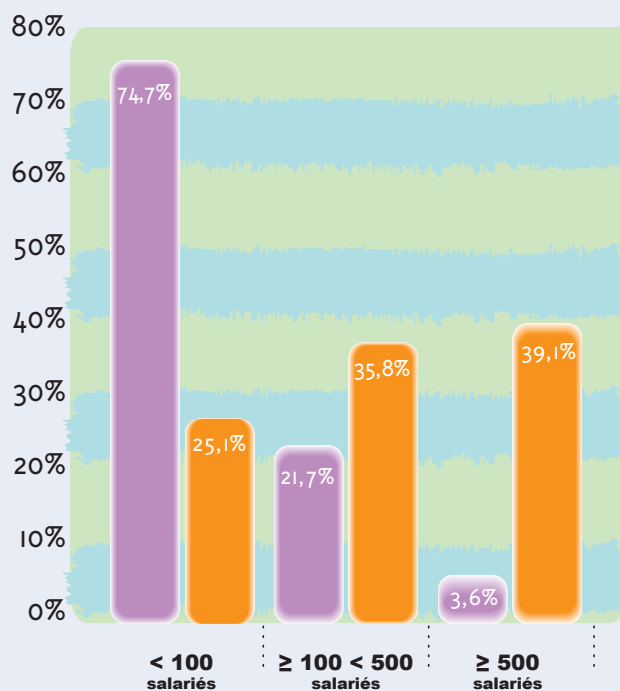


Répartition des entreprises et des salariés

Sur un panel de 83 établissements et 8 470 salariés
Enquête mai 2002

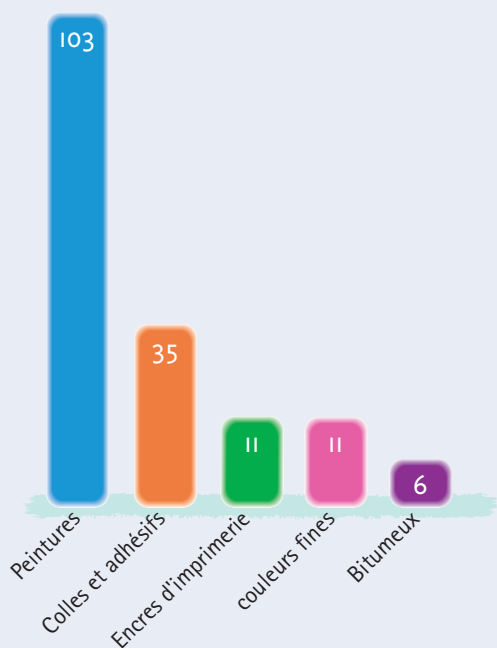
Source : enquêtes FIPEC 2002

Entreprises
Salariés



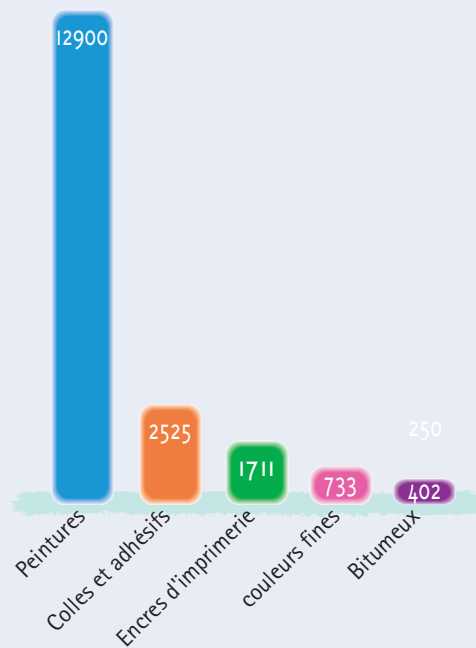
Nombre de groupes et sociétés affiliés : 166

Source : FIPEC



Effectifs par secteur d'activité (estimations) : 18 271

Source : FIPEC



Ventes en France (Hors exportations)

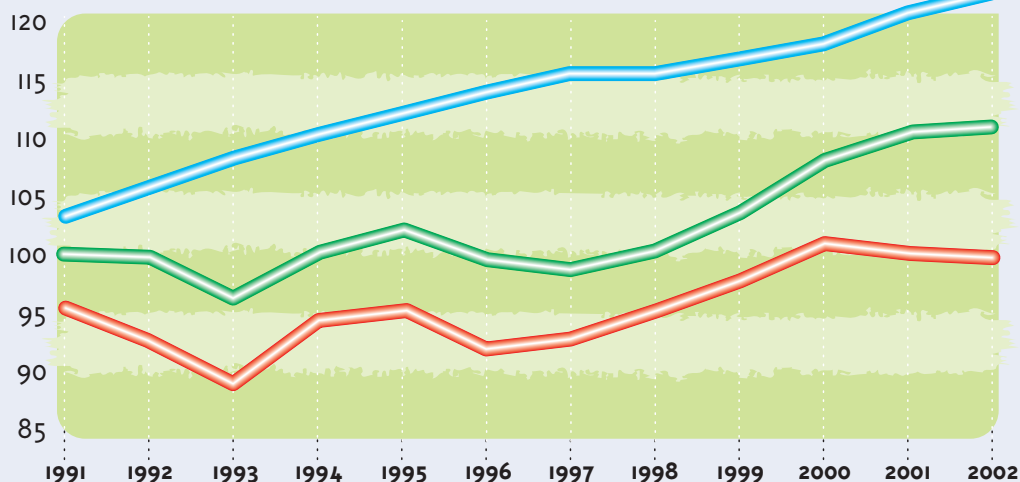
Évolution des ventes de peintures par marché

Ventes Peintures

Tous marchés confondus

- Tonnage
- C.A. Euros
- Taux d'inflation*

Source : FIPEC
Base 100 au 31/12/90
*Source : INSEE (moyenne)

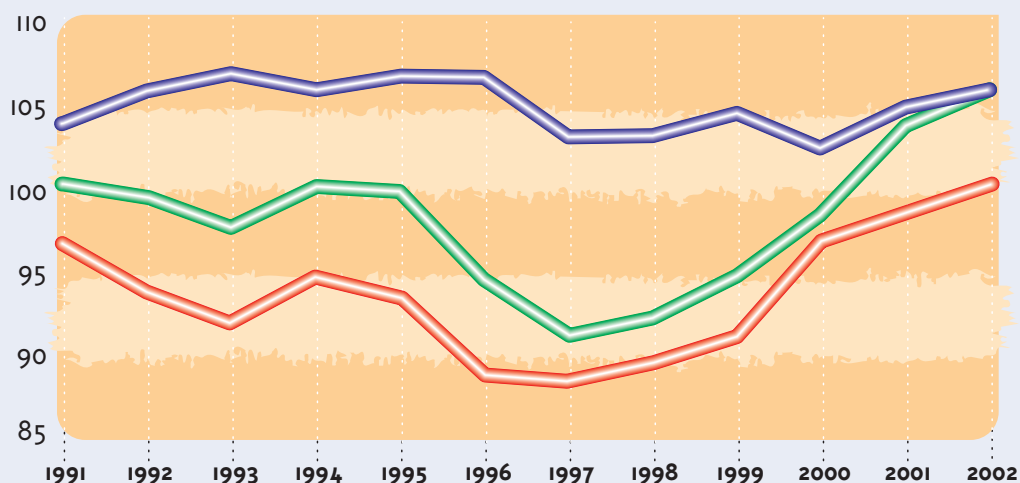


Ventes Peintures Bâtiment

Tous produits, hors enduits

- Tonnage
- C.A. Euros
- C.A./Tonnage

Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 31/12/90

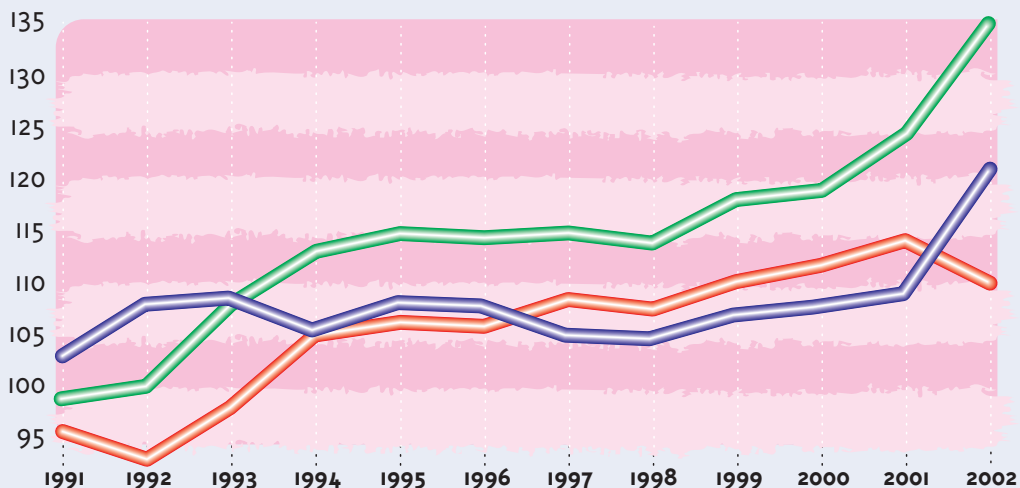


Ventes Peintures Grand Public

Hors enduits
Marques fabricants
+ Marques distributeurs

- Tonnage
- C.A. Euros
- C.A./Tonnage

Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 31/12/90



Ventes en France (Hors exportations)

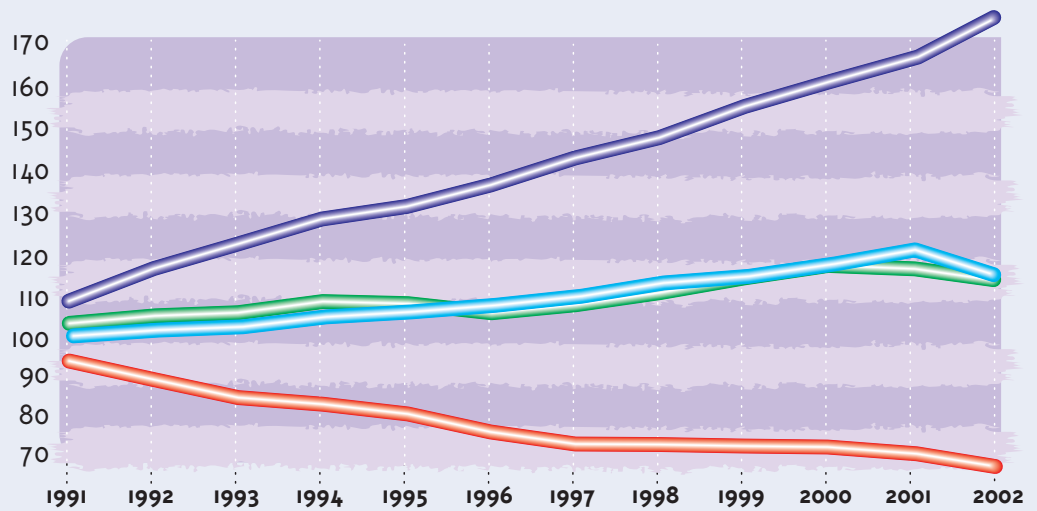
Évolution des ventes de peintures par marché

Ventes Peintures Carrosserie

Laques et sous-couches

- Tonnage
- C.A. Euros
- C.A./Tonnage
- Parc automobile*

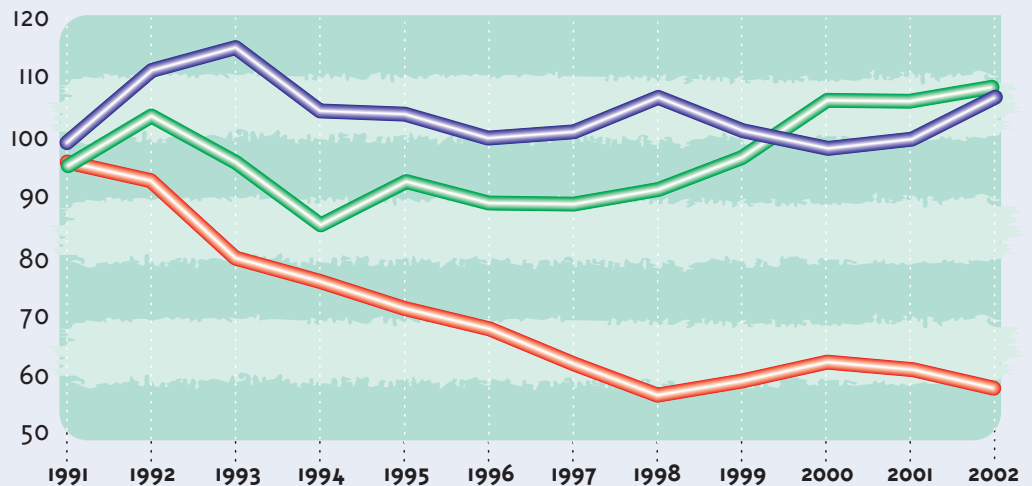
Source : FIPEC
 *Voitures particulières
 et commerciales : source CCFA
 Base 100 au 31/12/90



Ventes Peintures Anticorrosion

- Tonnage
- C.A. Euros
- C.A./Tonnage

Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC
 Base 100 au 31/12/90

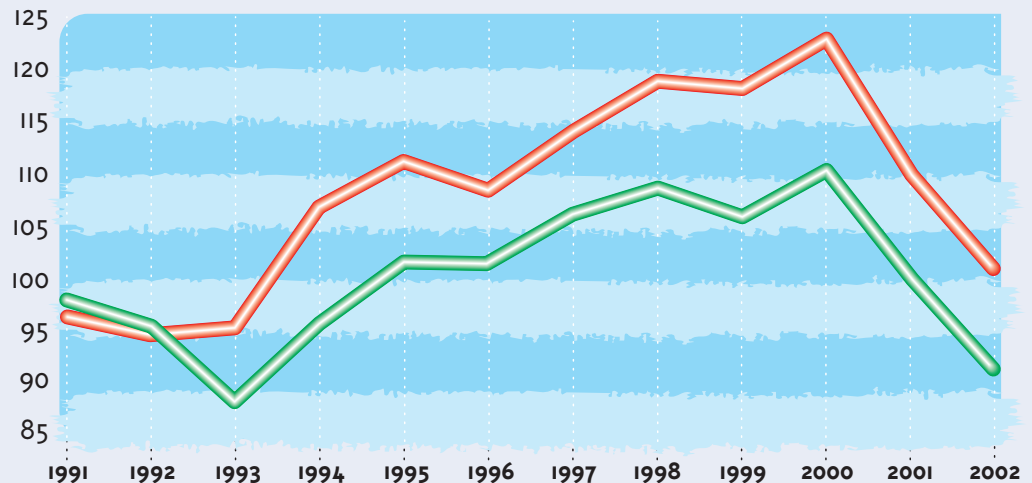


Ventes Peintures Industrie Générale

Hors "bois" ameublement, constructeurs auto, poudre, can et coil coatings

- Tonnage
- C.A. Euros

Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC
 Base 100 au 31/12/90



Variation annuelle des ventes peintures

En pourcentage

TONNAGES

ANNÉES N/N - 1	93/92	94/93	95/94	96/95	97/96	98/97	99/98	00/99	01/00	02/01
ANTICORROSSION	-13,7	-4,9	-5,8	-4,9	-7,9	-1,5	3,5	5,1	-3,0	-3,2
BÂTIMENT	-5,7	4,1	-0,9	-6,3	-0,5	2,6	2,0			
PEINTURES ET VERNIS	-2,5	3,5	-1,2	-5,2	-0,2	1,1	1,9	6,9	2,5	1,8
- pour maçon, verticale extér.	-0,2	2,1	-2,7	-5,4	-3,1	-2,4	5,5	9,1	6,3	1,8
- pour autres usages	-3,1	3,9	-0,8	-5,1	1,0	2,8	0,3	5,9	0,7	1,7
ENDUITS INTÉRIEURS	-13,1	5,8	0,0	-10,1	-1,8	9,0	2,3	-4,0	-14,4	-1,2
GRAND-PUBLIC	5,3	7,8	1,0	-0,4	2,6	-1,4	2,5	1,2	2,5	-3,5
CARROSSERIE	-5,3	-2,2	-2,6	-6,4	-3,8	-0,7	0,0	-0,2	-5,6	-6,3
LAQUES S/COUCHES	-4,8	-0,4	-2,8	-5,5	-2,9	-0,1	-1,2	0,6	-5,9	-9,3
DILUANTS	-6,6	-7,3	-1,9	-9,3	-7,1	-3,0	4,0	-2,9	-4,6	3,3
INDUSTRIE	-4,7	8,2	3,8	-1,8	3,5	7,8	2,9	4,1	-11	-
LIQUIDES	-5,3	8,0	3,2	-1,9	2,6	7,7	3,2	4,1	-11	-6,0
POUDRES	0,0	9,7	7,4	-0,6	8,3	8,3	1,8	3,0	-1,1	-2,6
TOTAL MARCHÉ INTÉRIEUR	-0,5	5,2	0,8	-3,3	1,2	2,5	2,3	3,2	-0,4	-3,0

Source : FIPEC



CHIFFRES D'AFFAIRES

ANNÉES N/N - 1	93/92	94/93	95/94	96/95	97/96	98/97	99/98	00/99	01/00	02/01
ANTICORROSSION	-11,2	-3,6	-3,4	-7,2	-4,1	-5,1	2,5	4,0	-0,6	1,8
BÂTIMENT	-2,0	2,5	-0,4	-5,4	-3,3	1,5	3,3			
PEINTURES ET VERNIS	-1,7	2,5	-0,5	-5,3	-3,4	1,2	3,1	4,8	5,9	2,7
- pour maçon, verticale extér.	1,7	1,6	-0,1	-7,6	-4,7	-5,1	4,4	7,2	11	2,0
- pour autres usages	-2,6	2,7	-0,6	-4,6	-3,0	3,4	2,7	4,1	4,2	3,0
ENDUITS INTÉRIEURS	-6,7	1,9	0,4	-7,5	-1,1	9,9	7,5	1,6	-0,3	9,1
GRAND-PUBLIC	7,0	4,9	3,1	-0,9	0,8	-2,2	4,8	1,4	3,7	6,9
CARROSSERIE	0,2	2,9	-0,6	-1,7	1,1	2,3	3,8	3,3	-2,4	-1,6
LAQUES S/COUCHES	0,3	3,3	-0,6	-1,6	1,6	2,6	3,7	3,5	-2,7	-2,3
DILUANTS	-0,8	-0,7	-0,4	-2,7	-3,2	-0,8	5,8	1,0	0,7	5,5
INDUSTRIE	-8,9	5,8	3,7	-0,8	0,7	5,5	1,3	4,1	-10,8	-
LIQUIDES	-9,5	5,0	2,8	-0,8	-0,1	5,5	1,4	4,1	-0,8	-6,0
POUDRES	0,8	8,1	7,9	-1,04	4,7	6,0	0,8	4,1	-1,3	-2,1
TOTAL MARCHÉ INTÉRIEUR	-1,8	3,9	1,7	-2,4	-0,7	1,8	2,9	3,6	1,3	0

Source : FIPEC



29

Remarque : Le total figurant sur la ligne "Bâtiment" a été supprimé en 2000 pour ne pas additionner peintures et enduits dont les évolutions très différentes enlèvent toute signification à la moyenne.
L'évolution du marché industrie liquide est une estimation FIPEC.

Chiffres de production en France – Année 2002

PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)	TONNES LIVRÉES	FACTURATIONS (KEUROS / H.T.)
1 - PEINTURE ET VERNIS		
1. 11 - Peintures et vernis acryliques ou vinyliques, en milieu aqueux (y compris lasures)	282 378	528 748
Bâtiment	156 083	
Grand Public	98 282	
Industrie	28 013	
1. 12 - Peintures et vernis en milieu aqueux autres qu'acryliques ou vinyliques	82 012	173 017
Industrie - peintures électrophorétiques	57 827	
Bâtiment - Grand Public	15 529	
Anticorrosion et Marine	8 656	
1. 13 - Peintures et vernis solvantés, à base de polyesters contenant 50% ou plus de solvant (y compris lasures)	100 619	329 230
Bâtiment	47 457	
Grand Public	28 302	
Industrie	22 920	
Carrosserie	660	
Anticorrosion et Marine	1 280	
1. 14 - Peintures et vernis solvantés à base de polyesters contenant moins de 50% de solvant	125 074	387 361
Bâtiment	44 947	
Grand Public	23 247	
Industrie (poudres)	0	
Industries (autres que poudres)	52 562	
Carrosserie	0	
Anticorrosion et Marine	4 318	
1. 15 - Peintures et vernis solvantés acryliques ou vinyliques contenant 50% ou plus de solvant	23 164	104 204
Bâtiment - Grand Public	12 660	
Carrosserie	10 504	
Industrie	0	
1. 16 - Peintures et vernis solvantés acryliques ou vinyliques contenant moins de 50% de solvant	19 589	65 513
Bâtiment - Grand Public	13 113	
Carrosserie	3 768	
Industrie	2 708	
1. 17 - Peintures et vernis solvantés autres que polyesters ou acryliques ou vinyliques contenant 50% ou plus de solvant	5 306	15 150
Bâtiment - Grand Public	3 968	
Industrie	1 338	
Anticorrosion et Marine	0	
1. 18 - Autres peintures et vernis à base de polymères synthétiques	200 397	797 749
Bâtiment - Grand Public	67 681	
Industrie - hauts extraits secs (S)	(S)	
Industrie - poudres thermodurcissables	33 080	
Industrie - séchage UV, EBC	4 484	
Industrie autres	95 152	
Anticorrosion et Marine (R)	(R)	
1. 19 - Peintures et vernis à l'huile	2 432	12 354
SOUS-TOTAL "PEINTURES ET VERNIS" (RUBRIQUES 1.11 À 1.19)	840 971	2 413 326
1. 20 - Produits Assimilés		
1. 21 - Mastics 66 797	63 396	216 639
Bâtiment - Grand Public	26 192	
Carrosserie - Industrie	37 204	
1. 22 - Enduits utilisés en peinture	129 020	108 163
Bâtiment - Grand Public	89 769	
Carrosserie - Industrie	39 251	
1. 23 - Solvants et diluants organiques	29 665	55 101
Solvants à base d'acétate de butyle	6 202	17 935
Autres solvants (y compris décapants)	23 463	37 166
1. 24 - Siccatifs préparés (S)	(S)	(S)
SOUS-TOTAL "PRODUITS ASSIMILÉS" (RUBRIQUES 1.21 À 1.24)	222 081	379 903
SOUS-TOTAL "PEINTURES, VERNIS ET PRODUITS ASSIMILÉS" (Rubriques 1.11 à 1.24)	1 063 052	2 793 229

Chiffres de production en France – Année 2002

PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)	TONNES LIVRÉES	FACTURATIONS (KEUROS / H.T.)
2 - PRODUITS BITUMINEUX		
2.1 - Enduits bitumineux applicables à froid	8 310	
2.2 - Enduits bitumineux applicables à chaud	4 087	
SOUS-TOTAL "PRODUITS BITUMINEUX" (RUBRIQUES 2.1 À 2.2)	12 397	16 222
3 - COULEURS FINES POUR LA PEINTURE ARTISTIQUE, L'ENSEIGNEMENT, L'AMUSEMENT	10 391	68 481
4 - ENCRE D'IMPRIMERIE (y compris adjuvants)		
4.1 - Encres d'imprimerie noires	14 117	71 387
Encres pour lithographie (encres grasses-offset-typo/roto)	7 158	10 867
Encres pour flexographie - encres liquides - hélio édition	(S)	(S)
Encres pour flexographie - encres liquides - autres	(S)	(S)
Encres autres que pour litho et flexographie	6 959	60 520
4.2 - Encres d'imprimerie autres que noires (y compris adjuvants)	61 478	285 907
Encres pour lithographie (encres grasses-offset-typo/roto)	12 732	70 741
Encres pour flexographie - encres liquides - hélio édition	(S)	(S)
Encres pour flexographie - encres liquides - autres	32 740	152 963
Autres produits pigmentés	3 527	27 077
Autres produits non pigmentés	12 479	35 126
SOUS-TOTAL "ENCRE D'IMPRIMERIE" (RUBRIQUES 4.1 À 4.2)	75 595	357 294
5 - COLLES		
5.1 - Colles de caséine	3 481	5 999
5.2 - Colles d'os et colles d'origines animale (lethycolles incluses)	(S)	(S)
5.3 - Colles à base d'amidon, féculés, dextrines ou autres amidons ou féculés modifiés	2 756	3 386
5.4 - Autres Colles et Adhésifs préparés	615 912	657 541
Colles ciments et colles mortiers (emballages > 1 kg)	378 562	
Colles ciments et colles mortiers (emballages <= 1 kg)	(S)	
Colles en émulsion (polyvinyliques et assimilés, caoutchouc et élastomères)	113 709	
Colles à solvants organiques autres qu'à base de résines naturelles	26 976	
Colles diverses sans solvants, fusibles, mastics...	96 665	
Autres colles et adhésifs non précisés ci-dessus	(S)	
SOUS-TOTAL "COLLES" (RUBRIQUES 5.1 À 5.4)	622 149	666 926
TOTAL GÉNÉRAL (PEINTURES, ENCRE, COULEURS BITUMINEUX, COLLES (RUBRIQUES 1 À 5))	1 771 187	3 871 611

Source : SESSI (Ministère de l'Industrie)

(R) : réserve

(S) : secret statistique

La comparaison avec les chiffres 2000 est possible en utilisant des coefficients de raccordement variant pour chaque ligne. Ces coefficients sont disponibles au SESSI.





Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

42, avenue Marceau - 75008 Paris - www.fipec.org - Téléphone : 01 53 23 00 00 - Fax : 01 47 20 90 30